38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1889



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être so à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES RÉFUGIÉS DE MONTARGIS

ET L'EXODE DE 1569[1].

On lit dans les *Mémoires de Brantôme :* « J'ay bien veu aux seconds troubles les forces de la Gascogne conduites par messieurs de Terride et de Monsalez, montans à huit mille hommes et s'acheminant vers le Roy. Nous passâmes à Montargis, les chefs et principaux capitaines, et nous allâmes faire la révérence à madame Renée, comme nostre devoir le commandoit. Nous vismes alors dans le chasteau plus de trois cens personnes de la religion qui de toutes parts s'estoient retirées là. Un vieux maistre d'hostel qu'elle avoit, fort honorable gentilhomme que j'avois connu à Ferrare et en France, me jura qu'elle nourrissoit tous les jours plus de trois cens bouches de ces personnes retirées[2]. »

Quelques lettres de Paul Arrigone, aumônier italien de la duchesse, fournissent de précieux détails sur l'œuvre de charité à Montargis, dans la crise qui précéda les seconds troubles : « Tous les jours augmente le nombre des malheureux qui arrivent ici dénués de tout, mourants de faim, et qu'il faut traiter comme de pauvres petits enfants. Je les visite en compagnie des membres du Consistoire, afin de donner à connaître

1. Voir le *Bulletin* du 15 janvier dernier, p. 3.

2. *Dames illustres*, Discours VI, article V. Le château de Montargis, agrandi à diverses époques, pouvait contenir six mille personnes. La grande salle avec ses six cheminées, sur l'une desquelles était représentée l'histoire du fameux chien de Montargis, servait à la célébration du culte réformé.

ces misères dans toute leur étendue, et Dieu m'est témoin que rien n'est épargné pour les soulager... Je ne doute pas que le tout ne soit approuvé de Votre Altesse, comme fait au nom du Seigneur, pour l'acquit de nos consciences, et que les ressources ne nous soient abondamment fournies pour venir en aide à tant d'infortunes[1]. » Dans l'interminable défilé de misères qui se succèdent à Montargis, tous les âges, tous les rangs sont confondus, et des réfugiés étrangers de marque ont part aux secours distribués à des ministres proscrits et à de pauvres paysans ruinés par la guerre.

A cette époque (derniers mois de 1567) se rattache un touchant épisode emprunté aux mémoires d'une noble famille lucquoise retirée en France pour cause de religion et associée à la fortune errante de la princesse de Condé durant les seconds troubles. Michel Burlamacchi et sa femme Claire Calandrini, alors âgée de vingt-trois ans, fuyant de Lusarche, après la bataille de Saint-Denis, trouvèrent un asile à Montargis, avec plusieurs personnes de leur famille. Le 25 mars 1568, la jeune dame y accoucha d'une fille à laquelle la duchesse voulut servir de marraine en lui donnant son nom qui, par une pieuse hérédité, s'est perpétué dans un certain nombre de familles genevoises[2]. L'année suivante (16 mars 1569), ce fut le tour de madame de Beaumont, la vaillante compagne du pasteur d'Orléans, dont une fille née à Montargis, et présentée au baptême par la duchesse, reçut également son nom. Renée Burlamacchi, mariée plus tard à un de ses compatriotes César Balbani, et demeurée veuve, épousa en secondes noces le célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné, sur ses vieux jours[3]. Renée de Beaumont, élevée à Heidelberg, devint la femme de Guillaume Spanheim, chef d'une famille distinguée dans la diplomatie et les lettres.

Le nombre des réfugiés, déjà si grand en 1568, dut augmenter singulièrement dans les crises ultérieures, sous l'impression

1. « Dove io ne ho nove, che li facio governar come se fosseno piccioli fanciulli, etc. » Lettre du 2 mai 1566. Ancien fonds Béthune, vol. 8739, f° 120.

2. *Une Marraine du XVI*e *siècle* (*Bull.*, t. XXV, p. 237).

3. Ch. Eynard, *Lucques et les Burlamacchi*, 1 vol. in-12, pp. 222, 242 et 276.

des massacres d'Orléans et de la terreur qui se répandit dans les régions voisines. Les désastres de Jarnac et de Moncontour y mirent le comble. Les forces militaires du parti réformé semblaient anéanties. Seul Coligny ne désespérait pas de la fortune, et puisant dans les revers une énergie nouvelle, il pouvait dire avec un ancien : *perieram nisi periissem!* Mais sa retraite dans le Midi, dont nul ne pressentait les glorieux résultats, livrait sans défense à la réaction catholique les populations protestantes des bords de la Loire qui ne pouvaient trouver de refuge qu'à Montargis, ou à Sancerre déjà illustré par un premier siège dont les assauts avaient été victorieusement repoussés. Le livre de comptes de la duchesse de Ferrare fournit ici de précieuses révélations, et les extraits suivants embrassant une période d'un an, de septembre 1568 à octobre 1569, ont une valeur historique :

COMPTES DE MESSIRE JEHAN DU PAYS
TRÉSORIER DE MADAME
1568

Septembre. — A M. Claude Maignen ministre de Cosnes.	5 l.
Au ministre de Bonny estant de présent avec sa femme en ceste ville de Montargis à cause des troubles.....	25 l.
A M. Jacques Lubin ministre à Lorris................	12 l.
A M. de Saules (des Gallars) ministre à Orléans.......	25 l.
A M. de Merenges aussi ministre à Orléans...........	24 l.
Aux ministres de Sologne et de Joinville.............	20 l.
A un messager de la ville d'Angrogne s'en retournant audit lieu..	10 l. 8 s.
Novembre. — A M. de Beaumont ministre d'Orléans, estant dans ceste ville à cause des troubles, pour luy acheter du bois et le chauffer......................	15 l.
A un pauvre vieil homme, cy devant ministre de Choisy, estant aussi dans ceste ville avec sa femme et cinq petits enfants..	10 l.
Décembre. — A M. de la Cousture ministre de la ville de Paris..	24 l.

1. De décembre 1568 à janvier 1569. Le second siège, immortalisé par le récit du ministre Jean de Léry, eut lieu cinq ans après (1573-1574).

A M. Beroard lecteur ordinaire de la ville d'Orléans en hébreu, estant dans ceste ville où il fait aussi lecture. 75 l.

1569

Janvier. — A M. Hénoch ministre de madame........ 100 l.
A M. Desouches ministre de la ville de Montargis...... 40 l.
A M. Claude Maignen ministre de Cosnes............. 5 l.
Aux deux ministres de Sologne et de Joinville......... 10 l.
A plusieurs pauvres estrangers passans chemin et autres de ce pays................................... 239 l.
Février. — A M. de Beaumont ministre d'Orléans estant de présent en ceste ville........ .... 22 l. 10 s.
Mai. — A un pauvre maistre d'escole de Troyes en Champagne.. 7 l.
A M. de Montesert ministre de Galardon près Chartres.. 11 l. 7 s.
A M. de la Fontaine ministre d'Orléans.. .... 42 l. 8 s.
Juillet. Août. — A vingt ministres cy particulièrement nommés la somme de huit vingt onze livres 2 sols tournois, scavoir :

Au ministre de Sologne 5 l.; a celuy de Joinville 5 l.; au ministre La Roche 4 l. 16 s.; au ministre de Chasteau Regnard 5 l.; au ministre d'Albigny 18 l.; au ministre de Bourg 4 l.; au ministre de Dourdan 4 l.; à M. de la Haye ministre du cardinal de Chastillon 10 l.; au ministre de Gergeau 5 l.; au ministre de Courtenay 8 l.; au ministre de Lorris 6 l.; au ministre de Villiers-Saint-Benoît 6 l.; au ministre de madame de Sarragosse 8 l.; au ministre de Noyon 16 l.; au ministre de Cosnes 8 l.; à monsieur d'Espina 22 l. 10 s.; au ministre de Valery 8 l.; auxquels ministres cy dessus retirés dans ceste ville de Montargis au moyen des troubles, madame leur fait don sur chacun mois pour leur aider à vivre des dites sommes cy particulièrement déclairées........ 171 l. 25 s.
Dons et aumosnes du mois de septembre........... 1517 l. 16 s.
Dons et aumosnes de l'année[1]..................... 8330 l. 96 s.

Les extraits qu'on vient de lire ont leur éloquence. Grâce à leurs indications, on peut se représenter les scènes qui se déroulaient presque chaque jour au château de Montargis, dont l'Église incessamment accrue par les malheurs du temps,

1. En tenant compte de la différence des temps et du pouvoir presque décuple de l'argent au XVIe siècle, on peut estimer à près de 80,000 francs le budget de charité de la duchesse dans l'année 1569. Son revenu assez irrégulier ne dépassait pas 600,000 francs. Sur la valeur comparative des monnaies voir Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 1 vol. in-8, p. 161.

avait acquis une singulière importance dans le Gâtinais. C'était un dernier asile ouvert à la liberté de conscience, une oasis de paix et de sécurité relatives, au milieu des troubles de la province et des horreurs de la guerre civile, sous les auspices d'une princesse dont le cœur sympathique à toutes les infortunes n'aspirait qu'à les soulager. Faut-il s'étonner si son nom partout prononcé avec respect et amour par les réformés, avec des sentiments très divers par les catholiques, semblait aux uns le symbole d'une vertu bien nouvelle alors, la tolérance; aux autres la persònnification de l'hérésie au sein de la famille royale, dans une contrée voisine du siège de la monarchie, et qui avait donné tant de gages de la pureté de sa foi. Mais rien de moins conforme aux vues de la cour que la libre profession des croyances nouvelles à Montargis, et le privilège tout personnel accordé à la duchesse de Ferrare ne pouvait sans scandale s'étendre aux nombreux réfugiés vivant sous sa protection. La récente disgrâce du chancelier de l'Hôpital avait dû dissiper toutes ses illusions à cet égard. Durant ces deux années 1568-1569 la correspondance du roi et de Catherine de Médicis avec la duchesse roule sur un point et ne révèle qu'un dessein, l'occupation de Montargis par une garnison royale dont la seule présence fera cesser les abus signalés avec tant d'amertume par le clergé local et les prêcheurs de Paris. La vieille maxime : *une foi, une loi, un roi*, doit reprendre partout son empire pour l'honneur commun de la monarchie et de la religion.

Le prétexte invariablement invoqué dans les messages de la cour est la nécessité de mettre Montargis à l'abri d'un coup de main des huguenots, dans les péripéties de la guerre qui n'est pas sans inspirer de vives alarmes à Paris. La correspondance s'ouvre par la lettre suivante de Catherine de Médicis :

Sans date : 1er janvier 1568.

Madame ma tante, la nécessité des affaires contraint le Roy vostre neveu de vous escripre et vous prier de recevoir au chasteau et ville de

Montargis les sieurs de Chavigny et de Lose, avecques la cavalerie qui est nécessaire pour la garde du passage de ses ennemys; car il n'est question seulement de la ville, mais de quatre lieues à l'entour, qui est cause qu'il vous en escript, *vous priant vouloir venir ou icy, ou à Fontainebleau, ou en quelque aultre lieu qu'il vous plaira choisir, car il ne vouldroit moins pour vous que feroit pour la Royne.* Sachant et s'assurant de l'amour que luy portez, et à ses affaires, il s'asseure que ne ferez difficulté, vu combien il y importe, et le mal qui en pourroit advenir, si vous en faisiez difficulté, et après ce qu'il vous en escript et en mande par ceste cy, il seroit superflu de vous en dire par présente davantage, qui sera cause que feray fin priant nostre seigneur vous donner et à nous tout ce qui nous est nécessaire.

Vostre bien entièrement niepce,
CATERINE[1].

La duchesse de Ferrare se montre fort peu disposée à échanger le séjour de Montargis, dont elle est dame souveraine, contre celui de Vincennes ou de Fontainebleau, qui ne lui laisserait nulle liberté pour la profession de ses croyances les plus chères, et c'est le duc d'Anjou, le futur Henri III, qui intervient à son tour en ces termes auprès d'elle :

Madame ma tante, suivant ce que je vous ay escript par le sieur de Froisset, sur l'advertissement que j'ay eu que nos ennemis se vouloient emparer de vostre ville de Montargis, j'envoie présentement le capitaine Bonavic avec huict compagnies de gens de pied auquel j'ay commandé de se mectre et loger dedans la dicte ville, en attendant les autres forces que j'y envoierai bientost, vous priant de commander à vos dicts subjets de les recevoir et les accommoder de ce dont ils auront besoing, d'aultant que c'est pour les garder en l'obeyssance du Roy monseigneur et frère, et pour la conservation de la vostre et biens des habitans d'icelle, ce que je m'asseure pour le grand zèle, dévotion et affection que vous avez toujours eue, tant à l'endroict du Roy que au bien de ceste couronne, vous aurez très agréable, et ne voudriez que par faulte d'y avoir pourveu de bonne heure, et mis la garnison qui est nécessaire, nos ennemis s'en emparassent, qui est tout ce que je vous escripray pour le présent que

1. Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8731, f° 65. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 117. Lettres du roi au duc d'Anjou sur le même sujet, du 1er février 1568. *Ibid.*, en note.

de prier le créateur, madame ma tante, vous donner en très bonne santé très longue et heureuse vie.

Escript au camp à Troyes le 4[me] jour de février 1568.

Votre très humble et obéissant neveu,
HENRY[1].

Voici la réponse de la duchesse :

Monsieur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par ce gentilhomme présent porteur et entendu ce qu'il m'a dit de vostre part. Je vous supplie, monsieur, vous fier et asseurer en moy de la garde de ceste ville, et qu'elle ne sera prinse ne saisie de vos ennemys ny d'autres, mais qu'il vous plaise n'y envoyer garnisons ny aultres forces. Ce me seroit faire trop de tort et de honte qui ne tourneroit au service de Vos Majestés, mais au contraire seroit y attirer les aultres qui autrement n'entreprendront pas d'y venir les premiers. Je vous supplie vouloir croire en l'assurance que je vous en donne et en rendre certaines Leurs Majestés, et que ayant maintenu ce lieu en leur obéissance, et de vous, monsieur, je puis faire de mesme à l'advenir, et autres plus grands services à Vos Majestés, comme j'ay dit plus particulierement à ce gentilhomme, qui me gardera, monsieur, de vous ennuyer de plus longue lettre, vous en aiant encores hier escript, de Montargis, ce 5[e] de février 1568.

Je vous supplie, monsieur, me conserver avec vostre bonne grace la faveur que m'avez portée par cy devant, et me excuser de ce que je ne scaurois trouver bon que m'envoyez garnisons, aiant gardé ceste ville en l'obéissance du Roy mon seigneur, et de vous, comme j'ay faict jusques icy, ce que je scay que vos garnisons ne scauroient faire. Par quoy je vous supplie que je ne soye si desprisée en ce royaulme de Vos Majestés que estime et aime tant.

Vostre très humble tante,
RENÉE DE FRANCE[2].

La duchesse de Ferrare avait droit de tenir ce fier langage, car le respect qu'elle inspirait aux réformés était la meilleure sauve-garde de Montargis, que le prince de Condé n'avait pas même songé à occuper durant les premiers troubles. Elle

1. Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8735, f° 25. *Lettres de Catherine de Médicis* (Documents inédits), t. III, p. 117.

2. Cette lettre me rappelle de bien chers souvenirs. J'en dus la communication à un ami aussi vénéré que regretté, M. Henri Lutteroth, qui conservait l'original autographe dans les collections de la belle bibliothèque dont il faisait si noblement les honneurs à Bourneville comme à Paris. Voir la notice que lui a consacrée M. Ch. Read dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 166, 167.

obtint cette fois gain de cause, et ce fut Anne d'Este, duchesse de Nemours, activement mêlée à toutes ces négociations, qui s'empressa d'en faire connaître l'heureux succès à sa mère :

Madame, je fais cette lettre en si grand haste que je ne feray que vous supplier très humblement, *puisque le Roy vous accorde que vous n'ayez point de garnison*, de faire de fasçon que les ennemys de Sa Majesté n'entrent point en vostre ville, et vous supplie de vous bien assurer des gens de ceste ville, affin qu'il n'en advienne faulte, car ce seroit une grande perte pour le Roy et son armée, et [je] vous supplie très humblement, madame, en faire comme d'une chose de quoy vous avez respondu, *car sans cela elle y eust esté*.

Et pour la haste que j'ay, je finiray ma lettre après avoir présenté mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu, madame, vous donner en santé aussi heureuse et longue vie que vous désire

Vostre très humble et très obéissante fille et servante.

ANNE D'EST[1].

Les concessions ainsi obtenues par la duchesse de Ferrare, et renouvelées à plusieurs reprises[2], ne pouvaient être qu'éphémères, parce qu'elles étaient en contradiction avec la politique de la cour et sa constante pensée. On le vit bien, quand parut l'édit de Saint-Maur (25 septembre 1568), qui déchirant tous les voiles, mit les réformés hors la loi, bannit leurs ministres, et interdit partout l'exercice du culte sans admettre aucune exception[3]. Charles IX l'annonça lui-même à la duchesse en

1. Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8726, fo 73.

2. Notamment au mois de juin suivant, à l'encontre des prétentions du nouveau gouverneur d'Orléans à étendre son autorité sur Chartres et Montargis. Je me borne à rappeler ici l'énergique protestation adressée au roi par la duchesse de Ferrare, le 1er juin 1568 : « Je croy, monseigneur, qu'avez congnu en ceste charge, mesmement en la ville où je fais ma demeure, que je m'y suis tellement portée qu'il n'y a ville en ce royaulme qui ait vescu en plus grande observation de vos édits et commandements... ne qui ait esté mieux gardée à Vos Majestés, sans que vous en ayez eu aulcune charge ni despense, qui me fait vous supplier très humblement *qu'il ne me soit fait ce tort et honte que ledit d'Entraigues ni aultre n'y puisse rien entreprendre*, etc... » Le roi n'hésite pas à désavouer M. d'Entragues, qui proteste de son dévouement à la duchesse par lettres du 4 juin et du 31 octobre 1568 (Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8708, fos 38, 45). Sur cet épisode qui exigerait une étude spéciale, voir *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 147, et *passim*.

3. On peut lire cet édit dans le savant ouvrage de M. le comte Jules Delaborde :

ces termes : « J'ay bien voulu vous faire entendre qu'estant mon intention que je veulx estre le dict édict estre observé et entretenu par tout mon royaulme, il *faut necessairement qu'au dit lieu de Montargis il soit entretenu*, en quoy pour me touscher d'aussi près que vous faites, je me suis toujours promis que vous y tiendrez la main, *et que là ou vous estes mes édicts seront mieulx observés et entretenus qu'en aultre endroit de mon royaulme*[1]. »

Si l'on en juge par les extraits donnés plus haut du journal de la duchesse, elle tint peu de compte du nouvel édit qui blessait ses plus nobles inclinations, et sa résidence de Montargis ne cessa pas d'être un asile pour de nombreux pasteurs et membres fugitifs des Églises dissipées par la persécution. Il semble même qu'elle ait courageusement invoqué le droit de la conscience, se confondant pour elle avec les plus pures inspirations de la charité, dans une lettre adressée à la duchesse de Nemours, et que celle-ci n'osa communiquer au roi, de peur d'attirer des mesures de rigueur sur sa mère : « J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, laquelle je n'ai point osé monstrer au Roy et à la Royne, *car la crainte que j'ay que l'on vous y fasse une response qui ne vous seroit point agreable m'a gardée.* J'ay la lettre laquelle, si vous le commandez encore. je luy montreray. Mais voyant les choses comme elles sont, je ne me peux garder de le craindre, et monsieur mon mary est de mesme opinion, et avons peur tous deux infiniment que cela ne fasse prendre quelque occasion de faire chose qui ne vous contente[2]. »

Gaspard de Coligny, t. III, appendice, p. 533, 535, avec les étranges commentaires du parlement de Paris. *Ibidem*, p. 67.

1. Lettre de Charles IX à madame la duchesse de Ferrare pour la prier de faire observer son édit à Montargis. Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8734, f° 27.

2. *A Madame*, sans date : 1568. Bibl. nat. Ancien fonds Béthune, vol. 8739, f° 10. La Popelinière est peu éloigné de la vérité quand il fait dire à la duchesse en réponse aux impérieuses sommations de la cour la pressant de renvoyer des sujets rebelles, « qu'elle est trop près de la couronne pour y estre si mal affectionnée; joint qu'il n'y avoit en la ville de Montargis qu'un pauvre et simple

En écrivant ces lignes, Anne d'Este se rappelait sans doute l'étrange message dont elle s'était acquittée, six ans auparavant, auprès de sa mère, et que mentionnait en ces termes le cardinal de Sainte-Croix dans sa correspondance avec Borromée : « Madame de Guise est allée à Montargis pour rendre visite à madame de Ferrare sa mère, et j'ai été informé de bonne part que Sa Majesté très chrétienne l'a chargée de lui dire que si elle ne congédie pas tous ses prédicateurs et ne vit pas catholiquement, Sa Ma^té la fera enfermer dans un monastère dont elle ne sortira jamais[2]. » Que de fois durent se renouveler de pareilles menaces ! L'irritation de la cour n'était pas moindre en 1569 qu'en 1562. Elle se traduisit dans le procès intenté le 19 février à la reine de Navarre, au prince son fils, et à la duchesse de Ferrare elle-même, symptôme significatif des sentiments qui animaient le roi et les conseillers, bien que Charles IX, éprouvant après coup une sorte de honte, eût mandé au parlement d'arrêter les poursuites dirigées contre sa tante : « J'ay entendu que ma court de parlement a si avant procédé au faict de Montargis qu'elle a donné adjournement perpétuel à ma tante la duchesse de Ferrare, et pour ce que en mandant que j'avois bien agréable que la justice fust ouverte pour le regard des choses qui se faisoient mal au dict Montargis, je n'ay jamais entendu dire que l'on touchast à ma tante, je veulx bien vous dire que je ne puis trouver bon ce qui a esté faict, et je vous prie à ceste cause que vous regardiez à faire le tout surseoir et superséder, et à casser mesmement ce qui en a esté faict, car c'est chose que j'entends estre ainsi faicte, priant

peuple qui ne se mesloit de chose qui put tant soit peu importer à l'estat du Roy; au reste qu'elle ne pouvoit sortir d'un lieu où elle vouloit vivre et mourir en l'exercice de la religion qui lui avait esté permis du Roy et où elle avoit esté jusque la nourrie, etc. ». La Popelinière, *La vraie et entière histoire des troubles advenus tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins depuis l'an* 1562. Imprimé à la Rochelle, 1573, in-8. J'emprunte cette citation à l'édition de Bâle, 1579 (p. 269-270).

1. « Che mandi via tutti i predicatori e viva catholicamente. Altrimente che la fara metter in un monasterio rinchiusa per sempre. » *Lettres du cardinal de Sainte-Croix à Borromée*. Apud Aymon, *Recueil des Synodes*, t. I, p. 176. Lettre du 5 avril 1562.

Dieu, monsieur le président, qu'il vous ait en sa sainte garde[1]. »

Malgré l'abandon des poursuites dirigées contre elle par les magistrats de Paris, la duchesse de Ferrare demeurait grandement suspecte, et sa position n'était rien moins que facile vis-à-vis de la cour dont elle partageait si peu les sentiments. Sa situation devint très critique lorsque les péripéties de la guerre dans le Poitou amenèrent un redoublement de persécutions sur les bords du Loing et de la Loire. L'ignoble sentence rendue, au mois de septembre, contre le grand vaincu qui, se relevant plus redoutable après chaque désastre, tenait en échec toutes les forces de la monarchie, fut le signal de bien des excès commis dans le Gâtinais. « Tandis que, dit un historien, les massacres continuoient à Orléans, les lieux voisins n'estoient pas en repos. Mesme la ville de Chastillon-sur-Loing appartenant à l'amiral, et gardée par un sien serviteur domestique nommé Gigon, estant tombée par composition ès mains de Martinengo, gouverneur de Gyen, une partie des maisons fut bruslée et plus de quatre-vingt charrettes chargées des meubles de l'amiral portés à Paris et vendus à l'encan. Ceux de la religion contraints de se retirer à Montargis et autres lieux escartés çà et là, en telle sorte que quelques-uns sentirent les fureurs de la guerre, entre autres Anne Chrestien, femme de M. Jean Malot, ministre du saint Evangile en la maison du dit sieur amiral. Icelle ayant accordé moyennant une certaine bonne somme d'argent avec quelques soldats papistes pour la conduire en lieu de sûreté, fut par eux menée par chemins obliques en des vignes à un quart de lieue de la ville, où luy ayant esté osté le reste de son argent, ils la massacrèrent, puis allèrent en une sienne métairie laquelle ils pillèrent entièrement[2]. »

Que ne dut pas souffrir la duchesse de Ferrare en recevant

1. Lettre de Charles IX au président de Thou. Bibl. nat. Coll. Dupuy. Vol. 425, f° 54. Original. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XII, p. 321. Notice sur Renée, p. 321.

2. *Histoire des martyrs*, f° 700, au verso. Ancien ministre de l'Église réformée

la triste nouvelle des excès commis à Châtillon-sur-Loing, en voyant les bandes de pillards et de massacreurs répandues dans le pays et jusque sous les murs du château dont elle avait fait l'inviolable asile des persécutés! L'heure d'inexprimable angoisse allait bientôt sonner où elle devrait se départir du noble rôle qui lui convenait si bien, et donner congé à tant d'infortunés qui lui devaient avec le pain de chaque jour l'exercice des saintes libertés qui sont le plus précieux trésor des âmes. Sur cette crise si douloureuse les détails manquent. On n'a que de brèves indications contenues dans les dépêches de l'ambassadeur ferrarais à Paris, le comte Gerardo Bevilacqua, qui visita plusieurs fois la duchesse au nom du duc de Ferrare Alphonse II, son très catholique fils.

Dans une première dépêche, du 8 juin 1569, Bevilacqua s'excuse de n'avoir pu aller voir Madame de Ferrare, à cause du mauvais état des chemins et des bandes armées qui infestent le pays[1].

Le 19 juillet suivant il a pu se rendre à Montargis et y a trouvé le plus gracieux accueil[2]. Rien de plus orageux à cette date que l'état de Paris où l'on redoute un retour offensif des huguenots qui se vantent d'emporter d'assaut la capitale. Tel est le langage des prêcheurs parisiens qui surexcitent les passions déjà si ardentes d'une population fanatisée jusqu'au délire[3].

Une dépêche du 23 octobre est déjà postérieure aux graves événements qui se sont accomplis dans la résidence de la duchesse : « Je suis allé à Montargis où j'ai trouvé Madame en

de Paris et aumônier de l'amiral, Malot reçut plus d'une fois des témoignages de bienveillance de la duchesse, qui dota sa fille en 1572. — Sur le pillage du château de Châtillon, voir le *Journal de Claude Haton, curé de Provins*, t. II, p. 565. (Collection des documents inédits.)

1. « Non aveva visitata madama de Ferrara atteso il cattivo e pericoloso stato delle strade... » 8 giugno 1569. Orig. Archives d'Este.

2. « Era andato a visitare madama di Ferrara che aveva mostrato averlo molto grato. » 19 juglio 1569. *Ibid.*

3. « In Parigi temevasi grandimente il ritorno dei nemici che gia publicamente dicono di volere Parigi. » *Ibid.*

grande appréhension d'être contrainte de renvoyer de Montargis ceux qui professent la nouvelle religion. *Elle devra peut-être prendre la même mesure à l'égard de ses serviteurs et se séparer en quelque sorte d'elle-même*[1]. »

Nous touchons à l'heure sombre de la crise (26 septembre 1569[2]) qui n'est pour Agrippa d'Aubigné que l'épilogue des massacres d'Orléans, dans l'épique narration qu'on va lire :

Cela fut cause que des villes et villages du plat pays tout s'enfuit à Montargis où plusieurs avoient esté conservés, dès les premières guerres, sous la faveur de la duchesse laquelle estant du sang royal, apparentée de ceux de Guise, avoit eu un privilège particulier. Elle et ses ministres blasmoient ceux qui portoient les armes, en termes qui les rendirent ennemis elle et le prince de Condé, et ceste querelle donnoit couverture au respect qu'on lui portoit.

Mais ce dernier amas esmeut les prescheurs de Paris et eux le Roy à la contraindre de chasser quatre cent soixante personnes, les deux tiers de femmes et d'enfants portés au col. Ceste princesse fondant en larmes dit à Malicorne qui lui avoit apporté ceste rude nouvelle, *que si elle avoit au menton ce que luy portoit, elle le feroit mourir de ses mains comme messager de mort.* Elle fournit ce peuple de 150 grandes charrettes, 8 coches et d'un grand nombre de chevaux, et Malicorne irrité des menaces de la princesse, fit avertir les capitaines Villebeuf, Cartier et le lieutenant d'Antragues qui se vinrent embusquer dans le bois de la Bussière avant jour pour attendre la troupe à passer. Mais comme quelques coureurs rapportèrent que ces misérables avoient pris un chemin qui s'esloignoit du bois, ils sortirent de l'embuscade pour les aller mettre en pièces au chemin de Briare. A la vue des massacreurs qui accouroient les coustelas à la main, Beaumont, ministre de l'église d'Orléans, à la tête de la troupe agenouillée et préparée à la mort, dit ainsy :

« C'est assez, mes frères, de nous destourner du chemin et vouloir esquiver le passage du ciel où Dieu nous appelle. Il n'y a aucun de nous de qui les jambes et les pieds ne soyent las, et les âmes honteuses de nos

1. « Era andato a Montargis ed aveva trovata madama di Ferrara in grande tema di essere costretta a metter fuori di Montargis quelli che professavano la novella religione, e dubitava dover fare il medesimo a suoi servitori e quasi a se medesima. » 23 ottobre 1569. *Ibid.* — C'est à la bienveillance de M. Foucard, directeur des archives de Modène, que je dois ces précieux extraits.

2. Date fournie par un précieux document récemment transmis à M. Weiss et qu'on lira plus loin (p. 187).

fuites. La mort guérira les esprits et les corps lassés des voyes du monde, encore plus de ses chemins. Que feront les mains de ces bourreaux sinon nous délivrer de leurs mains ? Où courons-nous ? A l'exil, à la faim, aux opprobres et encores à la mort ! Où nous mettront ces ennemis ? A nostre espérance, à nos désirs, à nostre Chanaan tant cerchée, au pain des anges, à la gloire éternelle, à la face de Dieu, et à ce que l'on peut appeler la vie seulement. Ne fuyons plus ceste vie ; tendons la main à la mort, et baisons celle que Dieu nous tend. Mourons en agneaux pour l'agneau qui est mort pour nous. Voicy les ennemis qui se hastent à nostre délivrance. Dieu nous veut recevoir par leurs armes. Hastons-nous de nous présenter devant sa face et de chanter : *Mon âme en tes mains je viens rendre, car tu m'as racheté !...* »

Comme ils poursuivoient ce verset du Psaume trente-unième, les ennemis ayant fait douze ou quinze cents pas durant le propos susdit, et n'en ayant plus que six vingts pour les mesler, survint un accident inespéré. C'est que sur ce point venoient de la grande armée, ou selon quelques uns de vers la Normandie, Bourri, Des Essarts et autres capitaines (huguenots) avec quelques septante chevaux. La troupe qui les vit naistre inopinément les prist pour une autre bande de tueurs, et ploya le col devant eux, quand d'entre les coureurs un gentilhomme connut une damoiselle sa parente. Ceux-ci haussant le manteau qui couvroit la casaque blanche, et en mesme temps apprenant l'estat des misérables, et voyant à la droite les galans, l'épée haute, accourans à un combat sans péril, Bourri prend la charge, passe sur le ventre à ce qu'il trouve en la campagne. Villebeuf qui menoit les arquebusiers, s'estant jetté dans le taillis de Ribonte, fut enfoncé sans marchander. Cartier qui estoit des derniers, se sauva à Gien, et tient-on en ce païs-là qu'il ne s'en sauva que luy et un qui se cacha dans un chesne creux [1].

En regard de l'exposé si vif et si coloré de d'Aubigné, il

1. *Histoire universelle*, édition d'Amsterdam, 1626 (l. V, ch. XIII, p. 145). Plusieurs points sont à remarquer dans ce brillant récit qui n'existe qu'à l'état rudimentaire dans la première édition de cet ouvrage, où le ministre Beaumont n'est pas même nommé. L'historien dit simplement à l'approche des troupes catholiques : *Ce pauvre peuple les voyant se jette à genoux, leurs ministres les exhortant à mourir doucement.* Daniel Toussain était un de ces ministres, et le principal par la faveur dont il jouissait auprès de la duchesse de Ferrare qui lui confia la rédaction de son testament religieux.

Le rôle joué par M. de Beaumont dans le second récit de d'Aubigné est donc conforme à son caractère et à ce que l'on sait de ses rapports avec la princesse dont il dut justifier la confiance dans l'accomplissement d'une mission pleine de péril. Son exhortation gravée sans doute dans le souvenir de plus d'un témoin, et conservée par la tradition, est un de ces morceaux qui, vrais quant au fond,

n'est que juste de placer le récit sobre et succinct de Paul Toussain, fils de l'éminent pasteur d'Orléans, récit d'autant plus précieux dans sa brièveté qu'il est puisé à la source des souvenirs paternels : « Sur ces entrefaites (mars 1569) on reçut la triste nouvelle de la mort du prince de Condé... Peu après le roi fut instruit que nombre de fidèles, qui avaient cherché leur salut dans la fuite, se tenaient cachés à Montargis sous la protection de sa tante la vieille duchesse de Ferrare. Il réclama aussitôt leur extradition, enjoignant à sa tante, dans les termes les plus sévères, d'expulser tous les réfugiés, et ajoutant que si ses ordres n'étaient exécutés, il enverrait des troupes pour donner la chasse à des sujets rebelles et les mettre à mort. Comme ce commandement était absolu, *Daniel Toussain avec sa femme et ses trois enfants durent chercher un asile à Sancerre dans la proximité de Montargis.* On vit alors sortir de la ville deux ou trois cents charriots chargés d'enfants vagissant aux bras de leurs mères, et quoique de

mais arrangés dans la forme, comme le célèbre dialogue de Coligny avec Charlotte de Laval, sont devenus un thème pour l'imagination de l'historien, sans que l'on puisse les considérer comme purement légendaires.

Un doute plus spécieux vient à l'esprit sur la présence de Jean de Sourches, sieur de Malicorne, et sur le rôle qu'il aurait, à deux reprises, joué à Montargis, en février 1563 et en septembre 1569, bien qu'après tout l'homme des Guises ait pu être employé deux fois pour la même fin, dans deux situations analogues. On a pour 1563 le récit de Th. de Bèze plus ou moins reproduit par de Thou, Mézeray, Varillas (Bayle, art. FERRARE) avec les menaces de Malicorne et l'héroïque réponse de la duchesse (*Hist. eccl.*, t. II, p. 338). Le même personnage n'a-t-il pu reparaître en 1569 ? Il y figure à double titre comme porteur d'un message néfaste, et comme auteur d'un complot qui n'est déjoué que par la soudaine apparition du capitaine Bourry et de ses compagnons. Il semble difficile d'admettre que d'Aubigné, si au courant des faits militaires dans leurs moindres détails, se soit trompé dans cette circonstance.

Il est à remarquer qu'aucun des historiens qui se sont occupés de l'exode de Montargis, pas même La Popelinière, le plus près de l'événement par la date de son ouvrage (1573), n'ont désigné le point où la Loire fut franchie par les huguenots fugitifs. D'Aubigné s'exprime ainsi dans la première édition de son *Histoire*, p. 293 : « Cette bande miserable sans dessein ne support, fuit vers la Loire *qu'elle passa comme elle put* pour mettre obstacle au-devant de ceux qui venoient du Gastinais. » Mais on sait que la rencontre du capitaine Bourry avec les catholiques eut lieu près de Briare, où ceux-ci se tenaient embusqués, sur la rive droite du fleuve. On est donc fondé à conclure que le passage de la Loire s'opéra plus haut, vers Cosnes ou Sancerre, dont le gué jouissait d'une certaine notoriété.

nombreux détachements fussent postés sur les chemins pour en faire une proie d'autant plus assurée qu'il n'y avait pas d'autre voie de salut et que l'on avait à franchir la rivière de la Loire, il arriva comme par miracle (*Divinitus accidit!*) que plusieurs capitaines huguenots, à la tête de cavaliers bien armés, rencontrèrent cette troupe fugitive de femmes et d'enfants, lui firent escorte jusqu'à Sancerre, et, repoussant les attaques plusieurs fois renouvelées de l'ennemi, préservèrent les fidèles de tout mal[1]. »

Ainsi s'accomplit une délivrance qui parut tenir du miracle en ce siècle de l'extraordinaire, et dont l'imagination de d'Aubigné semble encore tout émue dans le dramatique récit qu'on a lu plus haut. Deux villes situées sur les bords de la Loire, l'une à dix-huit, l'autre à vingt-trois lieues de Montargis, Sancerre et La Charité offrirent un asile à la troupe désolée et bénissant Dieu du secours qu'il lui avait accordé dans une conjoncture si critique. Quels ne furent pas ses transports quand elle vit briller au-dessus des monts les murs de Sancerre, la cité libératrice! Le psaume 114 rappelant aux fugitifs le passage d'Israel à travers la mer Rouge, fut sans doute entonné tout d'une voix, comme il l'avait été, l'année précédente, au passage de Condé et de Coligny se dirigeant vers la Rochelle[2].

Ce fut sans doute à cette époque, sous le coup des événements qui avaient si cruellement démenti ses meilleurs vœux, que la duchesse de Ferrare écrivit un des projets de testament qui contient l'expression de ses patriotiques douleurs. Elle y gémit des troubles du royaume « *où l'on voit rechercher non*

1. » Tamen divinitus accidit ut nobiles aliquot ex reformatis expediti in equis et probe armati, palantem hunc puerulorum et mulierculárum gregem obviam haberent, eumque Sanceram usque comitati, repulsis aliquoties hostibus qui eos adoriebantur, immunem ab omni injuria præstarent. » Ces lignes sont empruntées à l'opuscule de Paul Toussain : *Vitæ et obitus Rev. et Clarissimi Viri Danielis Tossani... compendio explicata narratio*, biographie jointe à la *Synopsis de Patribus legendis*. Heidelberg, 1603, in-4. Extr. de la Bibliothèque de Berne. Je dois cette communication à M. Paul de Félice, qui a recueilli tant de précieux matériaux pour l'histoire du protestantisme dans l'Orléanais.

2. *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. II, p. 18.

seulement la vie et les biens, mais jusques aux âmes et à la conscience qui ne sont qu'à Dieu seul, n'attendant de la part des créatures aucun remède, et cela est en la main du Tout-Puissant. Je le prie donc qu'il fasse la grâce au Roy mon seigneur et neveu, à ses frères, à la Royne mère et Conseil, de se retourner à luy, de le congnoistre, servir et honorer selon sa Parole, afin qu'il apaise son ire, et que ce noble Royaume ne soit détruit par la continuation de ces guerres civiles, comme aultrement est en danger. » C'est la même pensée que l'on trouve éloquemment exprimée dans le testament de Coligny rédigé vers la même époque, et qui montre l'accord de ces deux belles âmes si bien faites pour se comprendre et s'aimer aux jours les plus sombres de notre histoire.

JULES BONNET.

DOCUMENTS

REGISTRE DE FAMILLE

DU PASTEUR DANIEL TOUSSAIN

(1565-1587)

Un correspondant norwégien, M. Delgobe, auquel j'avais envoyé récemment le *Bulletin* du 15 janvier dernier, après y avoir lu l'étude de M. Jules Bonnet sur les *Réfugiés de Montargis*, a eu l'idée d'envoyer, en échange, à notre Bibliothèque, un rapport du gymnase royal de Flensburg en Schleswig[1]. Ce rapport rend compte de la marche de l'établissement, pendant l'année scolaire 1881-1882, et, suivant la coutume, est précédé d'une étude du directeur, le Dr Albert Müller.

Le sujet de cette étude avait été suggéré à ce dernier par un exemplaire de la Vulgate publiée par Robert Estienne en 1545, que lui avait donné un pasteur Güntzel. Deux feuillets de garde de cette

1. *Koenigliches Gymnasium und Realschule* 1. *Ordnung zu Flensburg, Iahresbericht Progr.* nr. 245; 38 pages in-4°, dont 19 pour *Daniel Tossanus, Leben und Wirken.*

Bible avaient attiré son attention. Ils contiennent les notes latines qui suivent et par lesquelles le célèbre pasteur Daniel Toussain avait fixé les principales dates de sa vie de famille si agitée, si périlleuse et si honorable.

A ces notes, M. Müller a pu ajouter trois lettres inédites de D. Toussain : la première datée *Mombelgardi sexto calend. mart.* 1571 et adressée à Th. de Bèze; les deux autres adressées à Fabian, baron de Dohna, les 18 et 29 février 1584.

Grâce à ces documents, à la correspondance de Calvin, à la Vie de D. Toussain publiée en 1603 par son fils Paul (Heidelberg, 4°) et à d'autres notes diverses, M. M. a rédigé une notice biographique qui ignore la *France protestante* et le *Bulletin*, mais donne de forts intéressants renseignements sur l'activité de notre pasteur à Montbéliard et en Allemagne. J'ai pensé que le document qui a été le point de départ de ce travail méritait de prendre place dans notre recueil. Ces sortes de *journaux personnels*, si utiles par les dates précises qu'ils fournissent, sont trop rares pour qu'on ne s'empresse pas de les reproduire, surtout lorsqu'ils émanent d'un de ces ministres huguenots qui « supportèrent la fatigue du jour et la chaleur ». Je n'y ai mis que peu de notes. L'article des frères Haag, le *Bulletin* et la notice de M. Müller fourniront tous les renseignements désirables.

N. W.

1. Anno 1565. Aureliis in Gallia uxorem duxi et nuptias celebravi 19 martii cum Maria Couetia.	A Orléans en France, j'ai pris femme et célébré mes noces, le 19 mars 1565, avec Marie Couet[1].
2. 1566, 21 julii, sub horam decimam vespertinam, nata est filia mea Maria : pro qua in Baptismo Aureliis fideiussit Philibertus Couetius affinis meus (piæ memoriæ) :	Le 21 juillet 1566, à 10 heures du soir, est née ma fille Marie. Elle a été présentée au baptême à Orléans, par mon parent Philibert Couet[2], de pieuse mémoire.

1. *Marie Couët*, fille de Philibert Couët du Vivier, avocat au parlement de Paris, et sœur de Jacques Couët, qui se fit protestant à douze ans et devint un des pasteurs francais les plus estimés du XVIe siècle (Voy. *France protestante*, 2e édit., IV, 764 ss.)

2. Il s'agit ici probablement d'un autre frère de la femme de Toussain, lequel périt à la Saint-Barthélemy (*Ibid.*, p. 770), d'où l'addition *piæ memoriæ*, faite postérieurement par Toussain, à cette notice.

3. 1567, die 28 novembris, natus est Daniel filius meus, sub undecimam noctis, Aureliis : pro quo fideiussit in Baptismo Alanus Montaudio.

Le 28 novembre 1567, à 11 heures du soir, est né à Orléans, mon fils Daniel; a été présenté au baptême par Alain Montaudion[1].

4. Anno 1568, incensa fuere Aureliis loca in quibus conciones ab Evangelicis habebantur, die 5ª septembris. Die 26 captus fui a militibus Antragii. 15ª octobris liberatus, veni Montargis ad ducissam Ferrariensem.

Les lieux où se tenaient les prêches des évangéliques à Orléans, furent incendiés le 5 septembre 1568. Le 26, je fus pris par les soldats d'Entragues. Le 15 octobre, ayant été délivré, je fus à Montargis auprès de la duchesse de Ferrare[2].

5. 1569, die 16 martii, nata est in urbe Montargis filia mea Renata, sub horam octavam vespertinam : pro ea fideiussit in Baptismo Renata Galliæ, Regis Ludovici filia, vidua Ducis Ferrariensis.

Le 16 mars 1569, naquit, à Montargis, ma fille Renée, à 8 heures du soir. Elle fut présentée au baptême par Renée de France, fille du roi Louis, veuve du duc de Ferrare.

6. 26 septembris, vigente bello tertio civili, ex urbe Montargis eiectæ aliquot familiæ, quibus me adiunxi, profectæ sunt Sancerram.

Le 26 septembre, pendant les troisièmes troubles, quelques familles ayant été expulsées de Montargis[3], je me joignis à elles et partis (avec elles) pour Sancerre.

7. 1570, die 9 augusti, Sancerra in castra Principum; inde Mombelgardum profectus sum.

Le 9 août 1570, je passai de Sancerre dans le camp des Princes[4]; de là je partis pour Montbéliard.

8. 1570, 1 novembr., uxor et liberi mei appulerunt Mombelgardum.

1er novembre, ma femme et mes enfants atteignirent Montbéliard.

1. *Montaudion* ou *Montandion*, d'après M. Doinel, le savant archiviste du Loiret, qui se souvient d'avoir rencontré ce nom dans des registres de la mairie d'Orléans ou dans des actes de baptême.

2. Voy. *Bull.* 1883, p. 216, et 1889, p. 14, ce que Toussain dit ailleurs de sa délivrance moyennant une rançon qui lui fut réclamée huit ans plus tard; « son hôtesse » qui sans doute la lui avait avancée, s'était alors emparée de 600 livres que Toussain avait déposées chez elle. La rançon semble donc avoir dépassé cette dernière somme.

3. Ainsi la protection de la noble fille de Louis XII ne put empêcher l'expulsion de plusieurs familles qui formèrent un convoi de 300 chariots (p. 7 du travail de M. A. Müller). Ce détail donne la mesure de la violence de la réaction.

4. Il s'agit de l'armée protestante conduite par Coligny dont la célèbre marche sur la capitale imposa la paix à Catherine de Médicis.

9. 1571, die 24 januarii, natus est filius meus Petrus, pro quo pater meus Petrus Tossanus fideiussit : 14 diebus postea, diem suum obiit Mombelgardi.

Le 24 janvier 1571, naquit mon fils Pierre, que mon père Pierre Toussain présenta au baptême ; 14 jours plus tard il termina sa carrière à Montbéliard.

10. 17 septembris, revocatus ab Ecclesia Aureliana : profectus sum Mombelgardo Lutetiam.

Le 17 septembre, rappelé par l'Église d'Orléans, je partis de Montbéliard pour Paris.

11. In octobri incoavi conciones in Insula domini Grolotii prope Aureliam.

En octobre je commençai à prêcher à l'Isle du seigneur Groslot près d'Orléans[1].

12. 1572, 24 augusti, laniena fidelium per totam Galliam edebatur.

Le 24 août 1572, avait lieu par toute la France, le massacre des fidèles.

13. 25 augusti, sub noctem, ex Insula veni cum familia inter summa pericula à Charny, unde Montargis.

Le 25 août, pendant la nuit et au travers des plus grands périls, je vins avec ma famille, de l'Isle à Charny[2], puis à Montargis.

14. Die 27 septembris, natus est filius meus Paulus Tossanus in urbe Montargis pro eo fideiubente Domino de Spina Ministro.

Le 27 septembre, mon fils Paul Toussain naquit à Montargis ; son parrain fut M. de l'Espine[3], ministre.

1. L'Isle, à deux petites lieues d'Orléans, est aujourd'hui un château ruiné, en face de Cembleux, paroisse de Saint-Denis-en-Val. Il avait été bâti par Jacques Groslot, père du bailli Jérôme Groslot, sur l'ancienne île aux Bœufs. On sait que la maison que ce dernier possédait à Orléans est devenue l'hôtel de ville. Cette notice fixe une date restée indécise dans la préface de l'*Exercice de l'âme fidèle* (Voy. *Bull.* 1883, p. 211).

2. C'est *Charny* qu'il faut lire et non pas Chauny, comme l'a imprimé M. Müller. La nouvelle du massacre de Paris arriva à Orléans le 25 dans la journée, et vers le soir sans doute à l'Isle où demeurait Toussain. Il paraît qu'un gentilhomme catholique, que M. Müller appelle *Chancäus*, se trouvait en ce moment auprès de *N. Hatte*, fille du sieur *Des Marets* et veuve de Jérôme Groslot. Ce gentilhomme croyait, non au massacre des protestants, mais à un soulèvement de ces derniers, et crut prudent d'emmener la veuve du bailli et Toussain avec sa famille à son château. Ce château était-il à Charny ? Dans tous les cas, c'est à cette circonstance providentielle que Toussain dut son salut dans cette terrible nuit du 25 août 1572.

3. *Jean de l'Espine* était en relations suivies avec la duchesse de Ferrare chez laquelle il s'était réfugié déjà plusieurs années auparavant. Voy. une lettre de lui à cette dernière, du 24 juin 1568, *Bull.* XXX (1881) p. 454. — Il était écrit que chaque fois que ce malheureux Toussain se mettrait en route sans savoir où il trouverait un abri, ce serait dans les conditions les plus défavorables pour sa pauvre femme.

15. Anno 1573, mense martio, veni Heidelbergam, vocatus ab Electore Frederico 3°.

En l'an 1573, au mois de mars, j'arrivai à Heidelberg, appelé par l'électeur Frédéric III.

16. Anno 1575, die 2ª septembr., obiit Heidelbergæ filius meus Daniel ex variolis.

En l'an 1575, le 2 septembre, mon fils Daniel mourut de la variole à Heidelberg.

17. Ann. 76, die 26 octobris, obiit Elector Fredericus 3, palatinus.

En 76, le 26 octobre, mourut l'électeur palatin Frédéric III.

18. Anno 1576, 18 novembris, post undecimam noctis, nata est filia mea carissima Amelia, pro qua fideiussit Illustrissima Amelia de Neunar, vidua Electoris Frederici.

En l'année 1576, le 18 novembre, après 11 heures de la nuit, naquit ma très chère fille Amélie, dont l'illustrissime Amélie de Neunar, veuve de l'électeur Frédéric, fut la marraine.

19. Anno 1579, die 30 januarii, media decima noctis, natus est filius meus Christophorus, Neustadii in Palatinatu, pro quo fideiussit D. Christophorus Themius.

En 1579, le 30 janvier, à 10 heures et demie de la nuit, naquit mon fils Christophe, à Neustadt dans le Palatinat, et le Dr Christophe Themius fut son parrain.

20. Anno 81, die Martii, sub horam 12 meridianam, nata est filia mea Johanna: pro qua Neustadii fideiussit Anna Carputia, coniunx D. Henrici Smetii medici.

En 81, le 14 mars à midi, naquit ma fille Jehanne, dont fut marraine à Neustadt, Anne Carputia, femme du Dr Smet médecin[1].

21. Anno 1585, die decima quinta septembr., sub horam nonam matutinam, nata est Juliana filia mea Heidelbergæ.

En 1585, le 15 septembre, à 9 heures du matin, ma fille Juliane naquit à Heidelberg.

22. Anno 1587, placide in Domino obdormivit coniunx mea carissima Maria Couetia, die 28 Martii, Heidelberg.

En 1587, ma très chère épouse Marie Couet s'endormit paisiblement au Seigneur, le 28 mars, à Heidelberg.

1. Henri Smet était professeur de médecine à Heidelberg, où il revint après un séjour à Neustadt (Müller).

LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN 1689

PAR LE MARÉCHAL DE VAUBAN

ET SES EFFORTS RÉITÉRÉS EN FAVEUR DES HUGUENOTS

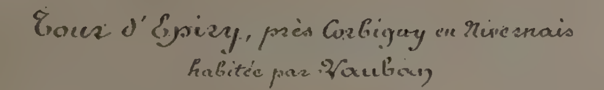
Nous avons, il y a quatre ans, en 1885, solennellement et douloureusement commémoré le bi-centenaire de la néfaste révocation de l'Édit de Nantes, promulguée en 1685.

C'est pour nous encore un devoir de conscience de rendre ici, en 1889, un hommage particulier à l'une des gloires les plus hautes et plus pures dont notre France ait le droit d'être fière, — à celui que le duc Saint-Simon a pu désigner comme « le plus honnête homme du Royaume », et dont Fontenelle a pu dire que « c'était un Romain qu'il semblait que ce siècle eût dérobé aux plus beaux temps de la République ».

Lorsque, quatre ans après la Révocation, en 1689, une voix osa s'élever contre l'œuvre maudite, et proposer, pour en conjurer les incalculables conséquences, le *rétablissement* de l'Édit de Nantes, ce fut la voix de cet honnête homme; — et cet homme, grand entre tous, de l'aveu de tous, c'était le Maréchal DE VAUBAN[1].

Il y a donc, cette année-ci, deux cents ans que cet acte de hardiesse

1. Bayle ne se doutait pas qu'il recevrait, quatre ans après, ce mémorable démenti, lorsqu'il écrivit, en 1685, ces lignes si sardoniques : « Jamais prince n'a été plus digne que Louis-le-Grand d'avoir de fidèles amis, parce qu'il a fait du bien à une infinité de personnes; cependant il ne s'est trouvé *aucun*, parmi tant de créatures, qui lui ait osé représenter qu'on avait surpris sa religion et qu'il donnait trop d'autorité à des gens qui ne devoient se mêler que de leur bréviaire. Ni ministre, ni conseiller d'Etat, *ni* MARÉCHAL DE FRANCE, ni duc, ni pair, *ne s'est soucié de donner un bon avis à un grand maître qui eût été fort capable d'en profiter*, si on s'y fût pris de bonne heure et comme il faut. Tous ces courtisans infidèles et flatteurs ont applaudi à l'esprit de bigoterie, et, au lieu de lui disputer le terrain comme ils auraient dû faire, ils ont fait semblant d'en être eux-mêmes malades. » (*Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand.*) — Quelle terrible ironie ! et combien justifiée!... Mais comme la gloire de Vauban s'en trouve aujourd'hui rehaussée devant la postérité, puisqu'en effet un homme alors s'est rencontré, lequel a osé ce que nul n'osait, et que ce fut un MARÉCHAL DE FRANCE. Il est vrai que Vauban n'était pas encore Maréchal, mais il avait une très haute situation, celle de Commissaire général des Fortifications du Royaume.





Ici fut la demeure de Vauban. Il y médita les travaux qui l'ont rendu immortel. La France reconnaissante a déposé le cœur de ce grand homme non loin des restes de Turenne sous le dôme des Invalides.

Cette inscription a été placée par ordre de S. M.

Napoléon 1er. Empereur

des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin,

H. J. G. Clarke, Comte d'Hunebourg, étant ministre de la guerre.

1809.

REPRODUCTION D'UN DESSIN A LA PLUME AYANT APPARTENU AU GÉNÉRAL BARON DE VALAZÉ.

et de courage fut accompli, que ce conseil de profonde sagesse fut donné par lui. « La prudence qui sçait à propos se rétracter et céder aux conjonctures est, disait-il, une des parties principales de l'art de gouverner ». — Il ne fut point compris; et nos malheureux ancêtres, dans leur désespoir, ne purent que s'appliquer l'admirable vers de Lucain :

Victrix causa *diis* placuit, sed *victa* CATONI.

Aussi bien, l'avenir devait donner raison à Vauban, en faisant luire, au bout d'un siècle, le jour de la réparation, mais aussi celui d'une terrible expiation : *Dies iræ, dies illa !...*

Un autre siècle vient de s'écouler. — Pour commémorer la noble tentative de ce grand esprit politique qui, en 1689, se déclara en faveur des *vaincus* et de la patrie désolée, nous allons publier ici — *pour la première fois*, avec une complète et minutieuse exactitude — le fameux Mémoire de Vauban, aujourd'hui deux fois séculaire, qui fut révélé à Rulhière, il y a cent ans, alors qu'il préparait son travail officiel sur la Révocation.

Ce Mémoire a pour titre : POUR LE RAPPEL DES HUGUENOTS.

On ne l'a jamais cité que partiellement et de seconde main, et son texte entier n'est connu que d'infiniment peu de personnes.

Cela tient à ce qu'il n'a été imprimé *qu'une seule et unique fois* (et de façon assez fautive) par le colonel du génie Augoyat, dont l'ouvrage, spécialement militaire (édité en 1843), est d'ailleurs devenu très rare.

La copie que s'en était fait faire Rulhière est très mauvaise et fourmille d'incorrections. — L'exemplaire que Vauban avait adressé à Louvois paraît avoir été anéanti.

Mais la minute, communiquée en 1787 à Rulhière, doit se trouver encore parmi les papiers du Maréchal que possède la famille de Rosambo. Il l'avait, du reste, fait transcrire, et révisée de sa main, au tome Ier de ses *Oisivetés*, tome longtemps perdu comme plusieurs le sont encore, mais qui se trouvait, en 1855, entre les mains de la veuve du général baron de Valazé, auquel le célèbre banquier de Londres, sir Thomas Baring, en avait fait don. C'est chez cette dame que nous avons pu finalement effectuer nous-même, avec le plus grand soin, il y a trente-quatre ans, notre collation de ce mémorable

document, dans le but de le mettre quelque jour à la disposition de tous les travailleurs[1].

En le lisant aujourd'hui, il faut se bien reporter à l'époque où ce Mémoire fut rédigé. Il faut se rappeler sans cesse que les vues de Vauban étaient et devaient être *essentiellement politiques*, s'adressant au Roi ou à un Secrétaire d'Etat; qu'il veut invoquer avant tout les « règles du *bons sens* et de la *politique* »; qu'il écrit en présence de la redoutable ligue de 1688 et de la révolution d'Angleterre; qu'il fait valoir surtout que « c'est la *France en péril* qui demande secours à son Roi contre le mal qui la menace ». On est frappé, on est ému, des considérations qu'il développe avec tant de patriotique éloquence, mais qui ne tirèrent hélas! de leur aveuglement et de leur infatuation ni le monarque ni son ministre. Vauban va jusqu'à prévoir, à prédire des complications telles, qu'elles seraient « capables de *tout perdre* et de causer une RÉVOLUTION dans l'Etat »... Le mot y est,

1. Vauban avait, de 1704 à 1706, formé douze gros volumes (in-folio Mss.) de ce qu'il intitula ses OISIVETÉS *ou Ramas de plusieurs Mémoires de sa façon sur différents sujets*. Lors du partage fait après son décès (13 mars 1707), les papiers et manuscrits échurent à ses deux gendres, le marquis de Mesgrigny-d'Aunay et le marquis d'Ussé. Le lot du premier s'est conservé au château du Mesnil, près Mantes, entre les mains de la famille Le Pelletier de Rosambo (mademoiselle de Mesgrigny d'Aunay ayant épousé un Rosambo). Le lot du second héritier, où se trouvaient les douze volumes des *Oisivetés*, fut malheureusement dispersé, lors de la mort de mademoiselle d'Ussé, dernière survivante, entre ses héritiers naturels qui habitaient la Touraine. Ainsi s'explique la dissémination de ces précieux volumes. Alexis Monteil, qui a tant sauvé de documents historiques, avait rencontré et acquis les tomes II et III; il les céda en 1830 à la Bibliothèque Royale. Le tome IV fut acheté par le général du génie baron Haxo à un M. Laborde, ancien entrepreneur des travaux de fortifications de Bayonne (il est aujourd'hui au Dépôt de la Guerre). Le tome V a disparu, et on le considère comme perdu, de même que les tomes VII à XII. Mais le tome VI a été recouvré par la Bibliothèque Nationale. Enfin, le tome Ier, qui avait passé la Manche, fut donné, ainsi que nous l'avons mentionné, par le banquier anglais Th. Baring au général de Valazé, dont la veuve est décédée en 1865 (ce tome Ier est aujourd'hui au Dépôt de la Guerre). — Un catalogue du libraire parisien Edwin Tross signala, en 1865, la vente des livres et manuscrits du célèbre chevalier d'Eon, qui avait eu lieu aux enchères à Londres en 1791 et comptait de nombreux Ms. et autographes de l'illustre maréchal Vauban. — Nous avions nous-même trouvé à Genève, en 1869, un superbe volume Ms. de Mémoires de Vauban, ayant appartenu au ministre Chamillart (relié à ses armes), portant le timbre de la bibliothèque du château de la Malmaison. Nous l'avions acheté pour notre Bibliothèque de la Ville de Paris, dont nous avions alors la direction : il a péri dans notre cabinet, lors des exécrables incendies de la Commune en mai 1871. (C. R.)

ce mot fatidique de *Révolution*, que le siècle suivant devait, an pour an, faire passer dans le domaine des faits. Vauban avait donc été prophète.

Il vit, le premier, ce que l'on a bien vu depuis : que la révocation de l'édit de Nantes, cette grande iniquité du despotisme monarchique, soufflée par le despotisme religieux, était le premier prélude d'une Révolution, — de la *Révolution*.

I

[En haut, à la marge :]
Fait et envoyé à feu M. de Louvois au mois d'oct. 1689[1].

POUR LE RAPPEL DES HUGUENOTS

Il n'y a pas lieu de douter que le projet des conversions n'eût eu tout le succès que le Roy en avoit espéré, et Sa Majesté la satisfaction de conduire ce grand ouvrage à une heureuse perfection, si la trêve[2], qui paroissoit établie sur des fondements si solides, eût subsisté tout le temps convenu entre les puissances intéressées. Et on y seroit infailliblement parvenu en douze ou quinze années, attendu que les plus anciens et, par conséquent, plus opiniâtres Huguenots seraient morts, ou fort diminués de nombre dans cet espace de tems ; que la plus grande partie de ceux d'âge moyen, pressés par la nécessité de leurs affaires, par le désir du repos ou par leur propre ambition, s'y seroient accommodés ; et que les jeunes se seroient à la fin laissés persuader. Jamais chose n'eût mieux convenu au Royaume que cette uniformité de sentiments tant désirée, s'il avoit plu à Dieu d'en bénir le projet. On sait bien que cela ne pouvoit

1. Rulhière a écrit au haut du premier feuillet de la page de titre de sa copie : *Mois de nov. et de déc.* 1689. — *Le même Mémoire renouvellé en* 1692.

Il a écrit au-dessous du titre : *Par M. le Maréchal de Vauban. — L'original est entre les mains de M. Président de Rosambeau* (sic), *son arrière-petit-fils qui en possède beaucoup d'autres manuscrits. — Cette copie a été faite sur l'original, où les additions marginales sont de la main de M. de Vauban. — A la suite de ce Mémoire, il y en a un second par un docteur de Sorbonne.*

Ici la note qui est celle de la minute, porte : « Fait et envoyé à *feu* M. de Louvois au mois de *déc.* 1689, » et cette note doit bien être de Vauban. (On sait que Louvois était mort le 16 juillet 1691.)

Cependant, au volume Valazé (t. 1er des *Oisivetés*), c'est le mois d'*octobre* qui est marqué au crayon, de la main de Vauban. (C. R.)

2. La trêve de Ratisbonne, qui avoit été conclue le 29 juin 1684 et devoit durer vingt ans. (Note de la copie Rulhière. Voir ci-après, p. 200.)

s'exécuter d'autorité sans qu'il en coutast au Royaume: mais cette perte, quoique considérable, n'eût pas été comparable au bien qui en auroit réussi, si on eût pu parvenir à l'exécution totale de ce dessein; car ils ne se seroient pas obstinés à beaucoup près, comme ils ont fait, s'ils n'avoient été flattés de l'espoir des protections étrangères et d'une guerre prochaine, qui, étant enfin plus tôt arrivée qu'on ne l'auroit prévu, a fait que ce qui étoit très bon de soi, dans les commencements, est devenu très mauvais par les suites.

De sorte que ce projet, si pieux, si saint et si juste, dont l'exécution paroissoit si possible, loin de produire l'effet qu'on en devoit attendre, a causé et peut encore causer une infinité de maux très dommageables à l'État.

Ceux qu'il a causés sont :

1° La désertion de quatre-vingts ou cent mille personnes, de toutes conditions, sorties hors du Royaume, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres d'argent le plus comptant;

2° [Appauvri] nos arts et manufactures particulières, la plupart inconnus aux étrangers, qui attiroient en France un argent très considérable de toutes les contrées de l'Europe;

3° Causé la ruine de la plus considérable partie du commerce;

4° Grossi les flottes ennemies de huit à neuf mille matelots, des meilleurs du royaume;

5° [Grossi] leurs armées, de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats, beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous.

A l'égard des restés dans le Royaume, on ne sçauroit dire s'il y en a un seul de véritablement converti, puisque très souvent ceux que l'on a cru l'être le mieux ont déserté et s'en sont allés.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que, de tous ceux qui l'ont été par les contraintes, on en voit fort peu qui avouent de l'être, ni qui soient contents de leur conversion. Bien au contraire, la plupart affectent de paraitre plus huguenots qu'ils ne l'étoient avant leur abjuration. Et, si on regarde la chose de près, on trouvera qu'au lieu d'augmenter le nombre des fidèles dans ce Royaume, la contrainte des conversions n'a produit que des relaps, des impies, des sacrilèges et profanateurs de ce que nous avons de plus saint, et même une très mauvaise édification aux Catholiques, des ecclésiastiques ayant obligé les Nouveaux Convertis à l'usage des sacrements pour lesquels ils n'avoient nulle créance. D'autant que cet usage mal appliqué a fait croire à plusieurs que, puisqu'ils les exposoient si légèrement, ils n'y avoient pas eux-mêmes beaucoup de

foy. Pensées qui ne valent rien dans un pays où l'on n'est déjà que trop libre à raisonner sur la religion.

Pour conclusion : toutes les rigueurs qu'on a exercées contre eux n'ont fait que les obstiner davantage [1]; et les plaintes des exécutions qu'on leur a fait souffrir se sont fait entendre chez tous nos voisins de cette Religion, même chez ceux que nous avons le plus intérêt de ménager, où Dieu sait si leurs ministres ont su grossir les objets, et si leurs sermons ont été bien remplis de tous les supplices que l'imagination a pu leur fournir! Dieu sait, dis-je, le martyrologe qu'ils en ont historié, et comme ils le font valoir, pour toujours les échauffer de plus en plus contre nous; ce qui pouvoit même aller jusques à nous les faire perdre tout à fait, dans le tems que nous en avons le plus de besoin. Il est, du moins, bien certain que cela sert plus que toute autre chose à maintenir l'union entre les Protestants confédérés contre nous.

Ce n'est pas là le seul mal qu'ils ont fait, puisque la quantité de bonnes plumes qui ont déserté le Royaume, à l'occasion des conversions, se sont cruellement déchaînées contre la France et la personne du Roy même, contre laquelle elles ont eu l'impudence de faire une infinité de libelles diffamatoires qui courent le monde et toutes les cours des princes de l'Europe, huguenots et catholiques, lesquels n'ont rien tant à cœur que de rendre sa personne odieuse dans tous les pays de leur confédération.

Tout cela n'est que le mal qui a réussi jusqu'à présent des conversions forcées. Mais celui qu'il y a lieu d'en craindre ci-après, me paroit bien plus considérable, puisqu'il est évident :

1° Que, plus on les pressera sur la Religion, plus ils s'obstineront à ne vouloir rien faire de tout ce qu'on désirera d'eux à cet égard : auquel cas, voilà des gens qu'il faudra exterminer comme des rebelles et des relaps, ou garder comme des fous et des furieux;

2° Que, continuant de leur tenir rigueur, il en sortira tous les jours du Royaume, qui seront autant de sujets perdus et d'ennemis ajoutés à ceux que le Royaume a déjà;

3° Que, d'envoyer aux galères ou faire supplicier les délinquants, de quelque façon que ce puisse être, ne servira qu'à grossir leur martyrologe, ce qui est d'autant plus à craindre que le sang des martyrs, de toutes religions, a toujours été très fécond et un moyen infaillible pour aug-

1. Les Roys sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leurs puissances, et Dieu seul les peut diriger comme il lui plaist. (V.)

menter celles qui ont été persécutées[1]. On doit se souvenir sur cela du massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572, où, fort peu de tems après l'exécution, il se trouva cent dix mil Huguenots de plus qu'il n'y avoit auparavant;

4° Qu'il est à craindre que la continuation des contraintes n'excite à la fin quelque grand trouble dans le Royaume : [ce] qui pourroit faire de la peine au Roy, par les suites en plusieurs manières, et causer de grands maux à la France, notamment si le Prince d'Orange venoit à réussir à quelque grande descente et qu'il y pust prendre pied. Car il est bien certain que la plus grande partie de ce qu'il y a d'Huguenots cachés iroient à lui, grossiroient son armée en peu de tems, et l'assisteroient de tout ce qui pourroit dépendre d'eux : ce qui est bien le plus grand péril, le plus prochain, et le plus à craindre, où la guerre présente puisse exposer cet État. Tous les autres me paroissent jeux d'enfants, ou très éloignés, en comparaison de celui-ci.

La continuation des contraintes ne produira jamais un seul vray catholique, et ne fera qu'aigrir de plus en plus l'esprit des Cantons Protestants, alliés de cette Couronne qui, à ce que j'apprends, sont à tous moments prêts à nous abandonner, à cause des rigueurs qu'ils apprennent qu'on exerce contre leurs frères. D'ailleurs, il est vray de dire qu'elles n'ont édifié personne, pas même ceux qui ont été commis à leur exécution, à qui souvent elles ont donné de l'horreur et de la compassion.

On peut donc s'assurer, de plus, que leur continuation ne sçauroit apporter aucun bien à ce Royaume, mais bien un obstacle très considérable à la paix; attendu que si elle est générale, tous les Protestants s'obstineront à vouloir la *réhabilitation de l'Édit de Nantes*[2] et ne manqueront pas de demander des places de sûreté, de gros dédommagements, et d'appuyer fortement sur cet article, dont on ne se pourra sauver que par quelque gros équivalent.

1. Le grand Constantin, persuadé des vérités de la Religion chrétienne, souhaitait que tous ses sujets fussent chrétiens; mais il avouait en même temps qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les contraindre et que la religion se devoit persuader, et non commander. (V.)

2. J'estime toutefois que cette réhabilitation pourroit recevoir quelque modification, mais de peu, et seulement en réduisant l'état des Huguenots en 1670, et cela peut leur faire voir que c'est par pure commisération que le Roy les rétablit, et non par crainte d'eux.

On pourroit même leur proposer de payer trente sols par teste annuellement pour le libre exercice de leur Religion. Je suis persuadé qu'ils y aquiesceroient de tout leur cœur. Ce seroit bien sûrement l'argent du Royaume le mieux payé. Cela même leur donneroit bonne opinion de la sincérité de leur rappel et fourniroit un prétexte bien fondé pour en faire un dénombrement tous les ans, d'autant plus utile que, par là, on verroit leur progrès et leur abaissement. (V.)

Que si, par le mauvais état des affaires, on étoit obligé d'y acquiescer, les véritables ennemis de cette Couronne (c'est-à-dire la maison d'Autriche et le Prince d'Orange) seroient enfin parvenus à jetter les fondements d'une seconde domination ou d'une nouvelle division dans ce Royaume : qui est ce à quoy la politique des premiers a tendu de tous tems, et ce qu'ils ont désiré avec tant de passion, qu'il n'y a rien eu de bon et de mauvais qu'ils n'ayent employé pour y parvenir sous les règnes de Charles-Quint, Philippe II et Philippe III.

Il est, de plus, très certain qu'ils obligeroient, s'ils pouvoient, le Roy à désarmer et à n'entretenir qu'un certain nombre de troupes, si médiocre qu'il ne pust plus leur donner d'inquiétude; et il est à présumer que, si les choses étaient réduites à ce point, la Maison d'Autriche n'en demeureroit pas là, et que ses prétentions n'iroient pas moins qu'à réduire le Roy au traité des Pyrénées ou à celui de Munster, comme ils ont osé s'en vanter depuis peu. On ne doit pas douter que ce ne soit là leur intention, et qu'ils ne l'exécutent autant qu'il pourra dépendre d'eux. A quoy je ne vois rien qui y puisse tant contribuer que de continuer à violenter les Huguenots.

L'obstination au soutien des conversions ne peut être que très avantageuse au Prince d'Orange, en ce que cela lui fait un grand nombre d'amis fidèles dans le Royaume, au moyen desquels il est non seulement informé de tout ce qui s'y fait, mais de plus très désiré et très assuré (s'il y peut mettre le pied) d'y trouver des secours très considérables d'hommes et d'argent. Que sçait-on même, ce malheur arrivant, si une infinité de Catholiques, ruinés et appauvris, qui ne disent mot et qui n'approuvent ni la contrainte des conversions, ni peut-être le gouvernement présent, par les misères qu'ils en souffrent, leurrés d'ailleurs de ses promesses, ne seroient pas bien aises de le voir réussir? Car, il ne se faut point flatter, le dedans du Royaume est ruiné, tout souffre, tout pâtit et tout gémit. Il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera encore pis que je ne dis. Que si on observe le silence, et si personne ne crie, c'est que le Roy est craint et révéré, et que tout est parfaitement soumis : qui est, au fond, tout ce que cela veut dire.

Voilà donc, d'une part, les maux qui sont arrivés jusques à présent par la contrainte des conversions; et, d'autre, ceux qui peuvent arriver, si les ennemis de cette Couronne continuent de demeurer unis. En ce cas, la guerre ne pouvant pas manquer d'être toujours offensive de leur part, et devenir défensive de la nôtre, il est impossible que nous ne perdions terrain, et qu'à la fin la frontière ne soit pénétrée, par un endroit ou par l'autre. Or si cela arrivoit, on peut dire que tout seroit perdu, ou fort aventuré, puisque, ladite frontière percée, il n'y a rien en deça

de la Meuse ni de la Somme qui pût arrêter l'ennemi, vu que la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Isle de France, etc., estant tous de grands pays ouverts, très propres à la cavalerie, où il n'y a pas une seule ville en état de tenir trois jours, toutes estant ouvertes sans deffences et sans fortification, de sorte que, si l'ennemi s'y trouvoit maître de la campagne, il auroit beau à se promener et de quoy s'étendre à son aise. Alors Dieu seul peut sçavoir les courses, les dégâts, les incendies, les sacagements et destructions, qui arriveroient dans ce pauvre Royaume! Pour lesquels empescher, il n'y auroit d'autre moyen que de s'y opposer avec des armées bien moins nombreuses que les leurs, et par conséquent obligées à une basse et lâche deffensive, ou d'en venir à des affaires générales, dont la décision, pouvant tourner à notre désavantage, seroit capable de tout perdre et de causer une révolution dans l'État, ou enfin de le réduire à des extrémités qui ne vaudroient guère mieux. Or, il est certain que tout cela peut arriver, et que les apparences même (eu égard à l'état des affaires présentes) paroissent beaucoup plus pencher pour l'affirmative que pour la négative.

Je suis persuadé qu'on ne peut disconvenir de la possibilité de tous ces cas, qui, eu égard à leur conséquence et aux maux prochains dont ils semblent menacer le Royaume, méritent que le Roy y fasse une très sérieuse attention, et que Sa Majesté y apporte les remèdes possibles pendant qu'il dépend encore d'Elle de la régler comme il lui plaist, afin de prévenir les sollicitations étrangères qu'on pourroit lui faire à cet égard, surtout celles qui pourroient en attribuer les grâces à d'autres qu'à Elle, de peur que ses sujets ne crussent leur en avoir obligation. Or, ces sollicitations, si la chose était longtemps dilayée, pourroient devenir des demandes et des conditions fort dures, s'il falloit qu'elles fissent partie d'un traité de paix.

C'est pourquoy, présentement que le Roy est dans la pleine jouissance de ses droits et que personne n'est en état de lui rien proposer en faveur des Religionnaires, il semble que c'est le vrai tems d'user de sa justice envers eux, parce qu'on ne la pourra imputer à aucune considération étrangère; au lieu que s'il attend qu'il soit pressé, toutes les grâces qu'il leur fera seront altérées ou attribuées à ces considérations, ou à celle des traités qui lui en enlèveront tout le mérite, et leur donneront lieu de regarder ceux par qui elles leur seront procurées comme leurs vrais protecteurs : qui est ce qu'il faut éviter comme l'un des plus grands malheurs qui pût arriver à la France. J'avoue bien qu'il est dur à un grand Prince de se rétracter des choses qu'il a faites, spécialement quand elles n'ont eu pour objet que la piété et le bien de l'État ; mais enfin le Roy sçait

mieux que personne que, dans toutes les affaires de ce monde qui ont de la suite, ce qui est bon dans un tems l'est rarement dans un autre, et qu'il est de la prudence des hommes sages de s'accommoder aux changemens qui n'ont pas dépendu d'eux et d'en tirer le meilleur party qu'ils peuvent. Quand Sa Majesté a entrepris les conversions, Elle a cru pouvoir compter sûrement sur vingt années de trêve; c'étoit plus qu'il ne falloit pour en venir à bout. Elle a été trompée, et ce qui devoit durer vingt ans n'en a duré que cinq[1]. Ce n'est donc pas sa faute si Elle n'a pas réussy, puisqu'il en eût fallu du moins douze ou quinze pour les achever. Et présentement qu'on peut dire l'entreprise impossible et d'une continuation très dangereuse, Elle ne doit faire aucune difficulté de se rétracter, et j'ose dire même qu'il y auroit de la témérité de s'y opiniâtrer davantage et de ne pas céder au tems, dans une conjoncture aussi fâcheuse que celle-cy, puisque ce seroit mépriser mal à propos les règles du bon sens et de la politique, qui veulent que les grands hommes s'y accommodent et sçachent plier leur conduite selon les différents changements qui arrivent dans les États. Pour conclusion, la gloire des actions ne se mesure point par le commencement de leur exécution, ny par le milieu, mais par la fin. Si le Roy sort bien de cette guerre, tout ce qu'il aura fait pour parvenir à une bonne paix lui sera glorieux. S'il en sort mal, toutes ses actions, quelque belles qu'elles puissent être, seront ternies et souffriront déchet, car l'injustice des hommes fait qu'il n'y a guères de gloire où il n'y a guères de bonheur.

Sa Majesté doit enfin considérer que c'est la France en péril qui lui demande secours contre le mal qui la menace[2]. Le mal est la guerre présente, ou plutôt cette conjuration générale de tous ses voisins, unis et associés pour sa perte. C'est pourquoy, eu égard à l'importance de la chose, il paroit que le Roy ne sauroit rien faire de mieux que de passer par-dessus toutes autres considérations, qu'il faut regarder comme frivoles, et de nulle conséquence à comparaison de celle-ci, et de faire une Déclaration, dans toute la meilleure forme que faire se pourra, par laquelle Sa Majesté expose que, « s'étant aperçue avec douleur du mauvais « succès qu'ont eu les conversions et de l'opiniâtreté avec laquelle la « pluspart des nouveaux convertis se sont obstinés à persister dans la Religion Prétendue Réformée, nonobstant les abjurations qu'ils en ont « faites, et l'espoir apparent qu'on lui avait donné du contraire, sa dite

1. Voir la seconde note, en tête du Mémoire, ci-dessus, p. 194. (C. R.)

2. Les Roys doivent être à leurs peuples ce que les tuteurs sont à leurs mineurs : toujours faire pour eux, et jamais contre. (V.).

N.-B. — Cette note n'est pas dans le volume Valazé (*Oisivetés*, tome Ier). Elle a été transcrite dans la copie de Rulhière, d'après la minute des papiers Rosambo (C. R.).

« MAJESTÉ, ne voulant plus que personne soit contraint dans sa Religion, « et voulant d'ailleurs pourvoir, autant qu'à Elle appartient, au repos de ses « sujets, notamment ceux de la R. P. R. qui depuis quelque tems ont été « contraints de professer la Catholique ; après avoir recommandé la chose « à Dieu, auquel seul appartient la conversion des cœurs, Elle rétablit « l'Édit de Nantes purement et simplement au même estat qu'il était cy- « devant, permettant, à tous ses sujets qui n'auront abjuré que par con- « trainte, de suivre celle des deux Religions qu'il leur plaira, de rétablir « les temples dans la quantité permise par le même Édit, et donnant « amnistie générale à tous ceux qui se seront absentés du Royaume à « l'occasion de ladite Religion, même à ceux qui ont pris les armes contre « Elle pour le service de ses ennemis, et révoquant tout ce qui a été fait « contre, de même que toutes les ordonnances, saisies, confiscations, « faites à l'occasion des désertions jusqu'à présent, remettant un chacun « dans la pleine jouissance de ses biens, à commencer du jour de la publi- « cation des présentes pour ceux qui sont demeurés dans le Royaume, et « du jour de l'arrivée de ceux qui s'en sont absentés. » Y comprendre enfin tout ce qui peut leur rendre le repos, et ordonner par la même à tous les Gouverneurs de Provinces, Intendants, Cours souveraines et subalternes, de tenir la main à l'exécution de cette Déclaration, en tant qu'à eux appartiendra, et de leur faire rendre toute la justice possible, tout ainsy qu'aux autres sujets de SA MAJESTÉ, sans aucune distinction[1].

Et, pour conclusion, faire cette Déclaration assez favorable pour qu'ils aient lieu d'en être contens, et qu'ils y puissent trouver le repos et leurs sûretés, en sorte qu'ils ne soient pas nécessités de faire d'autres demandes. Il seroit même très à propos de la faire précéder par sortir des galères et des prisons tous ceux qui y sont encore pour cause de désobéissance ou rébellion à l'occasion des conversions, et de les remettre en pleine liberté.

1. Le préambule de cette Déclaration pourroit être comme le suivant :

« Les grands obstacles que tous les Princes de l'Europe, sans en excepter les Catholiques, ont apportés pour empêcher l'exécution de l'Édit que nous avons fait publier pour réunir à l'Église romaine nos sujets de la R. P. R., et les malheurs où les ennemis de la France les exposent tous les jours pour les faire périr, après leur avoir donné retraite, sous prétexte de les vouloir protéger...

« Ému de pitié et touché du déplorable état où ils se trouvent réduits dans les pays étrangers, NOUS avons pensé sérieusement aux remèdes que nous pourrions apporter à leurs maux qui sont extrêmes, après avoir pourveu à la sûreté de l'État, et fait sentir à ceux qui en voulaient troubler la prospérité, la peine et le châtiment qu'ils méritaient. Et ayant considéré que, tant que l'exercice de la R. P. R. sera défendu dans notre Royaume, ceux qui les amusent auront un prétexte spécieux de les retenir en les entretenant par de vaines espérances; que la conversion des hérétiques est d'autant plus l'ouvrage de Dieu qu'il laisse

Le premier bien qui arrivera de cette Déclaration est que les peuples tourmentés par les contraintes, se voyant en repos et en état de rentrer dans la jouissance de leurs biens, le feront aussitôt savoir à leurs parents et amis hors du Royaume, qui s'entr'avertiront les uns les autres. Et pour lors, tous ceux qui ont quelque chose, qui souffrent des mauvais traitements qu'ils reçoivent chez les étrangers, feront leur possible pour revenir; et il faut compter bien assurément qu'il ne demeurera parmi eux que ceux qui, n'ayant ni feu ni lieu, ne sauroient où donner de la tête quand ils reviendroient en France[1].

De cette façon, le Roy recouvrera tout ou la plus grande partie de ses sujets dans peu de tems; la tranquillité [se] remettra dans le royaume; chacun ne songera qu'à rétablir ses affaires; et comme ils n'auront obligation qu'au Roy de leur rétablissement, ils ne s'amuseront pas à rechercher des protections étrangères, qui pourroient leur devenir funestes par les suites. Ainsi, quand il s'agira d'un traité de paix, les Protestants alliés ne seront plus en droit de demander la réhabilitation de l'Édit de Nantes, puisque le Roy l'aura fait, ni par conséquent des places de sûreté. Et, le calme étant remis en France, et la nouvelle de cette Déclaration répandue chez nos voisins, les Cantons Suisses, présentement fort ébranlés, se réuniront à nous, et, de durs et difficiles qu'ils sont sur toutes les demandes qu'on leur fait, ils deviendront faciles et traitables. Les Princes de Bran-

les hommes dans la main de leur conseil en leur donnant le libre arbitre ; qu'il ne veut pas qu'on force, mais qu'on persuade ; que l'obstination où nous les voyons nous fait croire que le temps de leur persuader la vérité n'est pas encore venu, et qu'après que nous avons donné à Dieu et à l'Église des preuves de notre zèle pour la propagation de la foy, on peut tolérer, sans blesser notre conscience, quelques hérésies pour éprouver les justes, puisque l'Évangile nous apprend qu'elles sont nécessaires à cet effet.

« *A ces causes*, Nous permettons, par cette Déclaration, l'exercice libre de la R. P. R., de la manière qu'elle s'exerçoit avant l'Édit du [18 octobre 1685] qui la leur défend, laissant à la Providence le soin du salut de ceux qui n'ont pas voulu profiter de nos bonnes intentions, pour ne penser qu'à remédier à leur misère présente et au gouvernement temporel de l'État, dont nous sommes uniquement chargé. » (V.)

1. Ce seroit une erreur très grossière de croire que les contraintes puissent anéantir la R. P. R. en France. Il y a plus de 120 ans que l'exercice de la Religion Catholique n'est plus permis en Angleterre; il y a cependant encore assez de Catholiques pour souvent donner de l'inquiétude aux Protestants.

L'exemple des Morisques peut encore icy trouver lieu, car bien que la Religion Mahométane soit établie sur des principes très grossiers et aisés à détruire, les Roys d'Espagne n'en purent jamais venir à bout, après bien des guerres et des révoltes à cette occasion, qu'en les chassant absolument de leurs États ; point fatal à la décadence de cette monarchie qui depuis n'a fait que déchoir, tant il est vrai que la *grandeur* des Roys se mesure par le nombre des sujets, et non par l'étendue des États. (V.)

debourg, de Saxe, Lunebourg et Hesse, qui n'ont point de querelles particulières contre la France, mais bien un véritable sujet de jalousie des grandeurs où les dernières conquêtes de l'Empereur ont élevé la maison d'Autriche, rentreroient bientôt dans leurs intérêts, quand celui de la Religion ne subsistera plus. Les Hollandois même, qui, tout soumis qu'ils sont au Prince d'Orange, voudroient bien en être défaits, n'omettront guère à chercher les moyens de se tirer de ses mains, quand, le prétexte de la Religion cessant, ils verront apparence de division entre les Confédérés, ou d'en pouvoir tirer quelque avantage en faveur de leur commerce. Ce seroit même encore un moyen de faire rentrer le Roy de Suède dans nos intérêts, pourvu qu'on lui offrît satisfaction ailleurs.

Il est encore vray de dire que cette Déclaration mettroit le poignard dans le sein du Prince d'Orange, parce qu'elle lui romproit la plus grande partie de ses mesures, luy qui ne compte de réussir dans ses entreprises sur la France que par le secours qu'il espère de tirer d'elle-même, par le moyen des Huguenots, qui pour lors se donneront bien de garde d'avoir aucun commerce direct ou indirect avec luy. En un mot, mieux vaut un rappel sincère par les bonnes grâces du Roy, que toutes les protections étrangères, quelles qu'elles puissent être.

Cette Déclaration me paroist l'un des grands et plus nécessaires coups d'État de ce temps, par ce qu'elle couperoit par la racine la principale raison qui unit les Confédérés. Car, bien que ces gens-là publient que la guerre présente n'est pas une guerre de religion, elle ne laisse pas d'être sous-entendue telle entre eux; et ce n'est qu'aux Catholiques alliés qu'on parle de la sorte, qui veulent bien faire semblant de le croire, parce qu'ils ont des intérêts pressans et des passions qui s'y accommodent, et qui sont plus fortes chez eux que les véritables sentiments de la religion. Il est donc bien certain, que, ce prétexte étant une fois levé de notre part, une bonne partie des Confédérés ouvriroient les yeux, et que, lorsqu'ils viendront à découvrir que leurs intérêts et ceux de la Maison d'Autriche sont si différents, beaucoup d'eux y feront de sérieuses réflexions; et que tel qui paroist âpre et ardent à nous faire la guerre, seroit le premier à parler de paix, spécialement si le Roy offre de se mettre en état de ne plus donner d'inquiétude aux Allemands de l'autre côté du Rhin. Or, pour peu que ces choses vinssent à balancer, et que sa Majesté se vist en état de pouvoir tirer les affaires en longueur, l'Empereur, qui a tant d'intérêt à s'assurer des conquêtes qu'il a faites en Hongrie, donneroit peut-être les mains à la paix avec plus de facilité qu'on ne pense. Il me paroist enfin que cette Déclaration aplaniroit les plus grandes difficultés de la paix, préviendroit de très fâcheuses suites, et donneroit lieu à des accommodements particuliers avec les uns ou les autres, qui nous conduiroient in-

sensiblement aux généraux, auxquels il n'y a guère d'apparence que l'on puisse parvenir que très désavantageusement, tant que les choses continueront sur le pied où elles sont présentement à l'égard des Huguenots[1].

II

RÉFLEXION

Il n'est pas impossible que quelqu'un, prévenu de la vénération due au Saint-Siège, ne pût craindre que la Déclaration proposée en ce Mémoire ne fût mal reçue à Rome, et ne pût causer quelque nouvelle brouillerie entre le Roy et Sa Sainteté. Il ne paroist cependant pas que cette considération y doive faire obstacle. Le Pape Innocent XI prit si peu de part aux conversions des Huguenots, qu'il y a beaucoup d'apparence que son successeur n'en prendra pas davantage à leur rappel. Et quand il le voudroit faire, cecy étant une affaire temporelle et purement politique, où il va du salut d'un État dont Rome seroit sans doute bien aise de sçavoir l'abaissement, il semble que le Roy ne s'en doive pas faire une affaire. Supposé toutesfois que le Pape fût en droit d'intervenir dans cette affaire, comme Père et premier Protecteur de la Religion Catholique, il semble que le Roy y satisferoit pleinement, si, en y parlant confidemment de son dessein, il lui faisoit exposer par ses ambassadeurs la nécessité où il est de pourvoir à la sûreté de son Royaume, qui n'est pas en état de soutenir longtems luy seul la guerre causée par la conjuration directe ou indirecte de toutes les puissances de l'Europe, et de nourrir dans soy le sujet d'une guerre intestine toujours preste à éclore, qui lui est d'une conséquence beaucoup plus dangereuse que celle du dehors : ce qui l'oblige avec déplaisir de recourir aux moyens les plus possibles pour se préparer un acheminement à la paix. De quoi il l'a voulu cependant avertir, avant que de prendre aucune résolution ; afin que, s'il y a des moyens prompts et efficaces pour procurer une paix honorable à la France, sans être obligé à ce rappel, il ait la bonté de les luy déclarer et de les mettre incessamment en exécution. Que s'il répond ouy, c'est à lui à les faire voir ; sinon, on pourra lui répondre : « Saint-Père, ne trouvez donc pas mauvais si le Roy se sert de ceux qu'il a en main, pour diminuer bien sûrement le nombre de ses ennemis. »

En suite de quoy, et faute de meilleur expédient de sa part, passer outre, et faire la Déclaration dans toutes les formes requises, sans y laisser de queüe ; car ce seroit bien sûrement que les ennemis tâcheroient

1. La copie Rulhière porte en marge : *Jusques ici le vieux Mémoire.*

La Réflexion, l'Addition du 5 avril 1692, et une seconde Addition, qui suivent immédiatement le Mémoire, en sont les appendices. (C. R.)

de les retenir, sous promesse de leur obtenir de meilleures conditions: ce qu'il faut en toutes choses éviter, et plutôst de rien faire du tout; car il seroit dangereux d'y faire d'autres restrictions que les spécifiées dans l'Édit de Nantes.

III

ADDITION

DU 5 AVRIL 1692[1]

Ce Mémoire ayant été relu et examiné plusieurs fois depuis deux ans et demi qu'il est fait, on n'y a rien trouvé qui dût être retranché, eu égard à l'état des affaires présentes de ce Royaume ; on a cru même devoir y adjouter les Additions suivantes, pour lui tenir lieu de Supplément.

Il faut tenir pour certain et très constant que les conversions n'ont été qu'apparentes ; et que, de cent convertis, il n'y en a peut-être pas deux qui le soient de bonne foy ; tous les autres sont Catholiques en apparence, et Huguenots en effet, qui, n'allant pas à l'église, scandalisent dangereusement les catholiques et tous ceux qui les ont vus abjurer ; et ceux qui y vont, ne le faisant de bonne foy, commettent des sacrilèges autant de fois qu'ils se présentent à l'usage des sacrements : chose horrible, et qui se pratique cependant partout où il y a des Nouveaux Convertis, d'autant plus facilement que la plupart d'entre eux croyent le pouvoir faire par des considérations temporelles et sans commettre de crime, parce qu'ils n'y ont pas de foy. Ainsi le Roy, avec les meilleures intentions, se trouve sans y penser l'auteur de ce qui peut s'imaginer de plus mauvais dans la Religion[2].

Les conversions forcées ne sont donc qu'apparentes; et les Huguenots, les mêmes qu'ils étoient auparavant. En ce cas, il ne se peut qu'ils ne soient dans une grande contrainte, et qu'ils n'ayent par conséquent une aversion extrême pour ce qui les contraint présentement et ce qui doit les contraindre à l'avenir. Or, ce qui les doit contraindre, c'est le Roy, tant qu'il persévèrera à leur tenir rigueur sur le fait de la Religion ; attendu que s'il vient à faire une paix où ils ne soient pas avantageusement compris, ou que Sa Majesté ne les ait pas rappelés auparavant, il est à présumer qu'elle ne les laissera pas en repos, le peu de tolérance que l'on a pour

1. La copie Rulhière porte : *du* 25 *avril*. Mais le volume Valazé (*Oisivetés*, tome I[er]), porte : *du* 5 *avril*. (C. R.)

2. Le Roy a travaillé pendant trente ans à la conversion des Huguenots, avec application et dépenses : ce qui lui en a ramené insensiblement, par des voies douces et bienfaisantes, plus d'un quart. Du moment qu'on a usé des contraintes, tel qui n'avoit que peu ou point de Religion s'est avisé d'en avoir; tout s'est élevé, et l'on n'a plus converti personne. (V.)

eux ne pouvant être expliqué que comme un relâchement en faveur de la guerre présente, qui venant à cesser, les contraintes recommenceront avec plus de chaleur que jamais. C'est ce qui leur paraît évident, et dont pas un d'eux ne doute; et c'est aussi ce qui leur fait désirer avec passion le rappel ou la continuation de la guerre, et l'abaissement du Roy et de ce Royaume, jusqu'à ce qu'il soit contraint de leur accorder des conditions, qui leur fassent trouver cette sûreté tant désirée dans ses bonnes grâces ou dans son impuissance à leur pouvoir faire du mal[1]. Situation véritablement malheureuse dans un État, qu'une bonne partie de ses sujets soient réduits à ne pouvoir trouver de bonheur ni de félicité que dans la ruine ou l'abaissement de leur Souverain et des autres sujets, leurs compatriotes, parents et amis.

Le soutien des conversions forcées ne peut être d'aucune utilité au royaume, pas même à la Religion catholique qui n'en seroit que plus négligée, s'il n'y avoit plus de Religionnaires. Il n'y a qu'à remonter jusqu'au règne de François Ier, et voir ce que c'estoit que les ecclésiastiques de ce tems-là, leurs mœurs et leur doctrine[2].

La persévérance des conversions nourrit une infinité d'ennemis cachés très dangereux dans le cœur de l'État, que l'on ne connoist pas. Un rappel favorable les ramènera au devoir ou les fera découvrir bien certainement.

Cette même persévérance ne peut manquer d'entretenir autant d'amis fidelles au Prince d'Orange qu'il y a de conversions forcées dans le Royaume, qui lui désirent toutes prospérités, et qui sont prêts à lui rendre tous les services qui peuvent dépendre d'eux, toutes les fois qu'ils pourront prendre leurs avantages pour cela. Le Prince d'Orange[3] est ennemi du Roy et de toute la France; il est puissamment armé contre elle, assisté des forces et de l'argent de toutes les puissances de l'Europe, directement ou indirectement. Que sera-ce donc si, pénétrant dans le Royaume par mer ou par terre, les Huguenots peuvent une fois lever le masque impunément et se joindre à lui? Il est vrai que ces mêmes Huguenots ne sont pas assez puissants dans le Royaume pour entreprendre quelque chose de considérable d'eux-mêmes; mais il le sont assez pour pouvoir assister puissamment l'ennemi, s'il avoit remporté quelques

1. Pour preuve de ce que dessus, gens qui le sçavent bien m'ont assuré qu'il n'y avoit que le quart de Catholiques à la Rochelle vers les années 1661, 62, 63, et que, dans l'année 1687, il n'y avoit plus que le quart ou le tiers au plus de Huguenots. On dit la même chose, ou à peu près, de Nismes et de Montpellier (V.)

2. Voilà deux constatations, deux aveux, qui sont fort remarquables pour l'époque et font grand honneur à Vauban. (C. R.)

3. La copie Rulhière, d'après la minute des papiers Rosambo, porte : *ennemi juré*. Ce dernier mot n'est pas dans le volume Valazé (*Oisivetés*, tome Ier). (C. R.)

avantages considérables sur nous. Or, cet ennemi est dans l'action et agit puissamment pour parvenir à cet avantage; et on ne doit pas douter qu'ils ne soient disposés à se joindre à lui, à la première occasion qui se présentera; d'autant plus dangereusement que leur déclaration ne sauroit manquer d'être suivie d'une guerre[1] dans toutes les parties du Royaume, capable de ruiner tout d'un coup ce que le Roy a fait depuis trente ans avec tant de peines et de dépenses, et de bouleverser l'État sens dessus dessous.

En voilà assez pour convenir :

1° De l'évidence des maux dont nous sommes menacés par la continuation des contraintes;

Et 2° de la nécessité très pressante de remédier plus tôt que plus tard, pendant que le Roy est en état de choisir et de tourner cela comme il lui plaira.

De remède, il n'y en a d'autre que celui de les exterminer ou de les contenter. La pensée seule du premier est exécrable et fait horreur, étant directement contraire à toutes les vertus morales, civiles et politiques. Celle de les contenter est bonne, honnête et pleine de charité; et c'est à quoy l'on parviendra en suivant l'intention de ce Mémoire au pied de la lettre, sans restriction, rien n'étant plus dangereux que de faire les choses à demy en cas pareil, n'en déplaise à ceux qui cherchent des modifications où il n'en faut pas.

IV

RÉFLEXION

Quelques-uns pourroient douter si le rappel des Huguenots, dans la manière proposée en ce Mémoire, seroit un moyen bien sûr pour se les concilier et pour lever les défiances qu'on doit avoir d'eux. Il est aisé de résoudre cette question par ce qui suit :

1° Il est certain que tous les véritables Huguenots se connaîtront, de même que les véritablement Convertis : qui est déjà un grand avantage, car on peut dire que l'on n'y connoit plus rien présentement;

2° Que tous ceux qui ont du bien seront sages, de peur de se commettre, ce qui affoiblira extrêmement le parti des esprits remuants;

3° Que, de ceux qui en ont peu ou point, la plus grande partie prendront employ dans les troupes, et que ceux qui pourroient conserver de la mauvaise volonté ne seront pas assez forts pour la mettre en évidence;

1. *Guerre intestine* dans la copie Rulhière. Ce dernier mot n'est pas dans le volume Valazé. (C. R.)

d'ailleurs, il sera aisé d'en savoir le nombre et la demeure, et de juger conséquemment de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas;

4° Qu'ils se donneront bien de garde d'avoir recours aux protections étrangères, quand ils pourront être rétablis par le seul effet des bontés du Roy; car la réhabilitation de l'Edit de Nantes leur paroîtra un véritable retour, auquel ils prendront plus de confiance qu'à tout ce qui pourroit leur être procuré par un traité de paix. De plus, il y a des gens éclairés parmi eux, qui, comprenant le mal qui leur arriveroit infailliblement par les suites, si ce rétablissement faisoit partie d'un traité de paix, ou qu'il leur fût procuré par des médiations étrangères, se donneront bien de garde de rien écouter de ce côté, tant qu'il y aura lieu de l'espérer des bonnes grâces du Roy. La raison est que toute guerre présuppose une paix qui, quelque avantageuse qu'elle pût être à leur parti, n'iroit jamais jusqu'à pouvoir l'égaler à celui du Roy, qui tôt ou tard les accableroit par le seul intérêt qu'il auroit à le faire; au lieu que, n'étant distingués des autres sujets que par la différence des religions, dont l'exercice leur aura été permis par le Roy, SA MAJESTÉ ne fera aucune différence d'eux à ses autres sujets.

Il est de plus à présumer que les gens aisés, comme les plus sages, contiendront les autres ou donneront avis de leur conduite, s'ils leur en connaissent de mauvaise, pour ne se pas faire des affaires à eux-mêmes. D'ailleurs le François aime peu et ne sait pas haïr; et les traitements durs et peu charitables que les Réfugiés ont trouvés chez les étrangers leur en ont donné un grand dégoût et leur font ardemment[1] désirer le retour à la patrie, où ils ne manqueroient pas d'instruire ceux qu'ils y ont laissés de leurs peines et de leurs souffrances.

J'ay ouï dire à gens fort savants dans les affaires des Huguenots, qu'avant les conversions forcées, leur nombre n'alloit pas à plus de 600 mille personnes de tous âges et de tous sexes. Il y en a peut-être 80 à 100 mille de sortis hors du royaume. Reste à 500 mille, dont il y a bien sûrement quelques-uns de véritablement convertis, ou qui se feront un point d'honneur de ne plus retourner au prêche, comme beaucoup d'autres s'en sont fait de ne point abjurer. Supposé que cela aille à 10 mille âmes, il s'y en trouvera bien autant d'invalides, comme aveugles, boiteux, manchots, estropiés, tombant du haut mal, et autres infirmités corporelles qui rendent les gens impropres à la guerre : dont on trouve au moins un entre 40 ou 50 hommes des plus sains. Reste à faire état de 480 mille personnes, dont il faut ôter la moitié pour les femmes et filles. Reste à 240 mille, dont il faut encore ôter la moitié pour les enfants au

1. Le colonel Audoyat a imprimé : *ordinairement*, mais le volume Valazé (*Oisivetés*, tome Ier) porte bien : *ardemment*. (C. R.)

dessous de 17 ans et les vieillards au dessus de 50. Restera 120 mille hommes, depuis 17 jusqu'à 50 ans, que nous supposons l'âge propre à pouvoir porter les armes. De ce nombre, il est bien sûr qu'il y en aura plus de la moitié, ou les deux tiers, qui se trouveront d'une profession très éloignée de celle des armes. Reste donc à faire état de 60 mille hommes au plus, desquels il y en aura au moins un tiers dans les troupes du Roy, où il y en a déjà bonne quantité. Le surplus, montant à 40 mille ou environ, étant répandu dans toutes les parties du Royaume, sans tête et sans corps, ne méritera pas qu'on en fasse état ni qu'on en prenne d'inquiétude.

Nos lecteurs ont pu voir que la recommandation dont nous avons fait précéder le texte de cet important document était motivée. Quelque élevés que fussent les sentiments de Vauban, c'est surtout ici le sage politique, c'est le soldat expérimenté, c'est le patriote et le fidèle sujet du roi, qui parle avec une grande liberté, mais sans toutefois dépouiller son caractère de catholique. Ses allégations s'en ressentent naturellement. Aussi son langage est-il de nature à froisser, chemin faisant et en plus d'un endroit, le sentiment des huguenots qui seraient peut-être un jour appelés à le lire. Il faut que ceux-là, à leur tour, aient l'esprit assez large et le cœur assez haut pour ne considérer que le but visé par l'illustre maréchal et la grandeur d'âme dont il donna une preuve à jamais admirable.

(*A suivre.*) CHARLES READ.

LE PRÉDICANT MARTYR TOUZINEAU,

NOUVEAUX DÉTAILS (La Rochelle, 1738)[1].

Les recherches concernant Touzineau, auxquelles je me suis livré, n'ont produit qu'un assez maigre résultat. Nos lecteurs l'accueilleront néanmoins avec l'intérêt sympathique que mérite la mémoire d'un martyr de notre Église et de la liberté de conscience.

On a dû remarquer que Touzineau avait été traduit devant une commission spéciale, c'est-à-dire jugé par un tribunal d'occasion, d'exception, sans indépendance et partant sans conscience, constitué uniquement pour prononcer une condamnation capitale qu'on n'aurait pas obtenue de la justice ordinaire.

1. Voy. le *Bull.* du 15 janvier, p. 43.

Les pièces qu'on va lire établissent que cette condamnation fut sollicitée par l'intendant de la province, Barentin, accordée par le conseil du roi ou du moins par le cardinal de Fleury, et envoyée par M. de Maurepas. Donc l'interrogatoire, la confrontation, le réquisitoire et la délibération, tout cela n'était qu'apparence d'impartialité : formes hypocrites et mensongères dont s'affublait une justice servile.

Sans doute l'un des dix-sept articles, le second, de la déclaration royale du 14 mai 1724, portait ceci : « Ordonnons que tous les prédicans qui auront convoqué des assemblées, qui y auront prêché ou fait aucunes fonctions soient punis de mort. »

Mais, outre que cette déclaration n'avait pas été enregistrée par le Parlement, elle était si peu dans l'esprit de l'époque, que le conseil du roi avait cru devoir ajouter : « Sans que la dite peine de mort, à l'égard des dits prédicants ou ministres puisse *à l'avenir* être réputée comminatoire. » Cette monstrueuse ordonnance était donc généralement considérée comme *comminatoire*.

Il y avait bien des chances pour que cette interprétation eût été maintenue par toute autre juridiction appelée à décider du sort de Touzineau. En tous cas le condamné eût encore pu recourir à l'appel.

Avec la commission Barentin, rien de semblable n'était à craindre ; elle jugeait comme on voulait et en dernier ressort.

J'ai copié les lettres qui suivent dans l'un des registres manuscrits des dépêches de la maison du roi[1].

C. Pascal.

A M. de Barentin, à Versailles le 21 *mars* 1738.

Monsieur,

J'ai rendu compte au Roy de la lettre que vous m'avez escrite le 8 de ce mois au sujet des fréquentes assemblées de religionnaires qui se tiennent dans votre département.

Sa Majesté m'a commandé de vous envoyer les ordres que vous trouverez cy joints pour faire arrêter les prédicants et les personnes qui prestent leurs maisons pour tenir ces assemblées ou qui les favorisent.

Vous ferez très bien de prier M. de Bazauges de s'assurer de toutes les

1. *Archives nationales*. Reg. O^{z},382. Ces lettres sont les copies des dépêches du comte de Maurepas, ministre du département de la marine et de la maison du roi.

personnes que vous ferez ensuite transférer par la maréchaussée dans les prisons de La Rochelle. Vous voudrez bien m'informer de ce qui résultera de leur interrogatoire.

—

A M. de Barentin, à Versailles le 19 *avril* 1738.

Monsieur,

J'ay examiné l'extrait que vous m'avez envoyé des interrogatoires qu'ont subi les cinq religionnaires qui ont esté arrêtés auprès de Saujon[1]. Il me parait que le nommé Touzineau est le plus chargé des cinq. Si vous croyés qu'il convienne de faire un exemple dans la province, qui puisse en écarter les prédicants ou empêcher les assemblées, vous voudrés bien m'envoyer un projet d'arrêt pour vous autoriser à faire instruire et juger le procès de ces cinq particuliers.

—

A Versailles, 26 *décembre* 1738.

Monsieur,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez écrite le 19 de ce mois, le jugement que vous avez rendu contre le nommé Touzineau et ses complices. Il est à souhaiter que cet exemple, joint à celui qui a esté fait depuis peu en Poitou, contienne les religionnaires, empêche leurs assemblées, et les détermine à envoyer leurs enfants aux instructions

Puisque vous croyez convenable de mettre en liberté le nommé le Breton, qui ne s'est trouvé chargé par aucun des témoins, je joins ici les ordres de Sa Majesté à cet effet[2].

MÉLANGES

REGISTRES DE BAPTÊMES, MARIAGES ET DÉCÈS

DES ÉGLISES DU POITOU DE 1589 A 1792.

Voici les notes succinctes prises par M. Christoflau sur les registres des actes pastoraux concernant le Protestantisme poitevin de 1589 à

1. Petite ville à cinq lieues de Saintes, sur les bords de la Seudre. Quoique arrêté près de Saujon, je crois que Touzineau était de La Rochelle. Il y a encore des Touzineau dans cette ville. Ils sont catholiques comme l'était notre prédicant avant sa conversion.

2. Les lettres et les interrogatoires envoyés par Barentin à Maurepas n'existent plus aux *Archives nationales*.

1792, dont il était question dans le *Bulletin* du 15 février (p. 110). Comme on l'a vu, ces registres étaient renfermés dans le donjon de Niort avec bien d'autres pièces importantes pour l'histoire du protestantisme. Si tous ces documents sont restés inconnus jusqu'ici, c'est que, pendant bien longtemps, il a été impossible d'en prendre connaissance. Pour ma part, pendant dix ans, sous l'Empire, j'ai fait de vaines tentatives pour qu'on me permît d'explorer cet amas de vieux papiers qui n'occupaient pas le donjon alors, et que je savais, de source certaine, contenir des pièces de grande valeur pour nous. A toutes mes demandes on répondait : « Tous les papiers concernant le protestantisme ont été brûlés. » Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que ce n'était pas vrai, ce que nous savions très bien d'ailleurs, et que, de plus, il est permis de les lire et de les copier, ces papiers, qui seraient si bien à leur place à la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme. On a vu, en effet, que l'année dernière M. Christoflau a pu pénétrer dans le lieu où sont entassés pêle-mêle tous ces vieux documents, et pendant le peu de temps qu'il a pu consacrer à ses recherches, il a découvert les registres de nos Églises du Poitou, antérieurs à la Révolution française. Ces courtes notes qu'il a prises en courant, parce que le temps lui a fait défaut, nous avons essayé de les coordonner. Bien que l'histoire du protestantisme dans le Poitou nous soit assez familière, nous ne voudrions pas affirmer que le classement des actes pastoraux dans leur attribution à telle ou telle circonscription ecclésiastique soit absolument exact. Il faudrait pour cela avoir les registres sous les yeux, et encore est-il probable que, dans les registres, le départ n'est pas exactement fait. Ainsi, par exemple, les notes de M. Christoflau ne font aucune mention de l'Église de *La Mothe-Saint-Héray* où la Réforme avait pénétré dès le milieu du XVIe siècle (1543) et qui comptait un très grand nombre de fidèles en 1682, au moment où son temple fut démoli. Mais il pourrait bien se faire que les registres des *quartiers* de *Melle* ou de *Saint-Maixent* comprissent des actes pastoraux se rapportant à l'église de La Mothe, comme il est probable aussi que le donjon de Niort renferme d'autres registres que M. Christoflau n'a pas eu le temps de découvrir. Cela est d'autant plus probable qu'il y a bien d'autres Églises du Poitou, très importantes au XVIIe siècle, qui ne sont pas mentionnées ici.

Pour le groupement des actes pastoraux, nous avons suivi la divi-

sion des Églises par *quartiers* adoptée par le synode provincial de 1775. Cette division ne correspondait pas tout à fait à l'ancienne division des Églises du Poitou en *colloques*, adoptée au synode de Saint-Maixent le 26 août 1598.

On remarquera peut-être un certain enchevêtrement dans les dates d'inscription, par exemple de nombreuses rétrogradations. Ce désordre apparent s'explique très bien quand on considère que le ministère pastoral était alors un ministère itinérant au cours duquel les baptêmes et les mariages se faisaient souvent par *fournées ;* que les inscriptions sur le registre n'avaient pas toujours lieu immédiatement et que plusieurs pasteurs inscrivaient leurs actes pastoraux sur le même registre.

M. Christoflau dit qu'il n'a pas trouvé de registres pour « les inhumations qui devaient cependant apporter au pasteur leur contingent de travail ». Le fait n'est étonnant qu'en apparence. En effet, les pasteurs ne présidaient qu'à une bien minime partie des inhumations. La plupart des services funèbres étaient faits par les *anciens* des Églises, même encore dans les premières années de notre siècle. Les pasteurs étaient en trop petit nombre pour l'immense étendue de leur champ d'action. Ils avaient assez à faire avec la prédication, les baptêmes, les mariages, l'instruction religieuse et les visites de malades quand ils pouvaient. Il reste fort peu de registres de décès, au moins dans le Poitou et la Saintonge. D'ailleurs, il faut bien en convenir, les registres de baptêmes et de mariages avaient une toute autre importance, au point de vue confessionnel, que les registres de décès.

Et maintenant nous souhaitons vivement, nous aussi, que quelqu'un de bonne volonté se rencontre pour faire des fouilles sérieuses dans cette mine que M. Christoflau n'a fait qu'effleurer. Le travail sera long parce que le désordre y est complet[1], mais je puis affirmer

1. Dans le numéro du *Bulletin* du 15 mars, p. 168, M. de Richemond nous apprend que tous ces documents viennent d'être versés, par le greffe, aux archives départementales des Deux-Sèvres. Nous nous en réjouissons, car entre les mains de M. J. Berthelé, ce n'est qu'une affaire de temps pour que l'ordre soit rétabli. Avec lui, nous saurons encore assez vite ce que ces documents renferment d'intéressant pour le protestantisme. — M. de Richemond a pu dépouiller le registre de Saint-Maixent et en a tiré quelques renseignements pleins d'intérêt sur les familles protestantes de cette Église au XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], en relevant les inscriptions de mariages.

que ce travail sera récompensé par des découvertes importantes sur nos anciennes Églises du Poitou. Il est plus que probable aussi qu'on y trouvera des pièces concernant Mme de Maintenon et son rôle dans les affaires religieuses.

D. CHARRUAUD.

Église de Saint-Maixent.

Un registre de 1589 à 1601 avec couverture formée d'un vieux manuscrit en parchemin :

C'en suivent le nom de ceux qui ont été épousés dans l'Église réformée de Saint-Maixent depuis que par la grâce de Dieu elle a été redressée (après la prise de la dite ville par le feu sieur de Joyeuse qui fut le 5 avril 1589), par M. du Vivier, ministre de la parole de Dieu de l'Église de Vendosme.

A la fin du registre, on lit :

Je soussigné pasteur en cette Église de Saint-Maixent dès le 28 janvier 1590, certifie que les mariages et espousailles mentionnés et contenus en ce papier ont été célébrés et sanctifiés publiquement en face de l'Église de Saint-Maixent. Fait au dit Saint-Maixent le dernier jour de décembre 1601[1].

Signé : CHAIGNEAU.

Chaigneau (Jonas) qui était pasteur à Saint-Maixent dès le 28 janvier 1590, y continua son ministère jusque vers 1645. Il s'était marié le 9 février 1594 avec Suzanne Poignant de Saint-Maixent. A la ré-

1. Ce registre, dit M. de Richemond, a été produit pour justifier du droit d'exercice public, par « les sieurs Mauclair et Gilbert députés et les habitants de la Religion, contre les syndics du clergé, abbé et religieux dudit Saint-Maixent ». Le journal des frères Le Riche et M. Lièvre nous apprennent que le temple construit d'après l'autorisation royale, sur le terrain donné par la famille Vasselot et Joseph de Baudéan Parabère, lieutenant général en Poitou, fut inauguré par le pasteur Jonas Chaigneau le 5 février 1599. Le culte y fut célébré pour la dernière fois le 2 novembre 1634, les grands jours ayant condamné le temple à être démoli. L'exercice eut lieu pendant sept ans dans le jardin de la maison noble de Chauray. Le 11 avril 1636, un arrêt du Conseil autorisa la construction d'un temple au faubourg Châlon dans un fief relevant des Gillier de la Villedieu. Chaigneau en était encore pasteur en 1639. Démoli à la Révocation, le temple fut remplacé en l'an XII par l'ancienne église de Saint-Léger qui fut louée aux protestants puis acquise par eux, enfin, en 1876, par une élégante construction en style roman.

vocation de l'édit de Nantes, cette famille se convertit au catholicisme. Son dernier représentant est mort catholique, à Saint-Maixent, en 1879, laissant une grande fortune qu'il a léguée à l'hôpital-hospice de la ville. On n'a pas retrouvé dans sa succession les papiers de son ancêtre Jonas qu'il possédait cependant, car lui-même en avait souvent parlé au pasteur Théophile Gibaud, de Saint-Maixent.

Viennent ensuite les registres de Gamain [1] et Pougnard [2].

Novembre 1749 à juillet 1751.......	Gamain. — Bapt. 1 à 1,278. quelques baptêmes sont inscrits par Gounon, pasteur.	
1er novembre 1752 au 17 juin 1755..	Gamain.	—
21 juin 1755 au 28 nov. 1757.......	—	—
4 déc. 1757 au 10 janvier 1760......	—	—
18 janvier 1760 au 23 octobre 1763..	—	—

Le registre de Pougnard porte ceci : J'ai célébré pendant

l'année	1760. —	120 mariages;	baptisé	147 garçons,		137 filles.	
—	1761. —	126	—	—	276	—	241 —
—	1762. —	129	—	—	214	—	200 —
—	1763. —	103	—	—	212	—	187 —

de juillet 1763 à décembre 1764... Pougnard.
16 novembre 1764 au 30 avril 1766.. — 756 actes pastoraux.
2 octobre 1763 au 17 mars 1767.... Gamain.
mai 1766 à novembre 1767....... Pougnard.
7 avril 1767 au 5 février 1770...... Gamain.
décembre 1767 à mai 1769....... Pougnard, de 4,045 à 4,347.
avril 1769 à mai 1770............ —
mai 1770 à décembre 1772........ — de 4,635 à 5,054.
février 1773 à novembre 1773.... Gamain de 7,954 à 8,907.
25 janvier 1773 au 22 juin 1773..... Pougnard.
19 décembre 1773 au 7 février 1777.. Gamain.

(A la fin du registre de Pougnard se trouve cette note : pas de baptêmes pendant les derniers mois de 1763 parce que j'étais au synode du bas Languedoc).

1. Gamain dit Lebrun, dit Moinier, vint comme pasteur en 1750 et mourut à Pouzauges (Vendée) le 10 novembre 1782.

2. Pougnard dit Dézerit, appelé comme pasteur en 1760, resta jusqu'en 1773, époque où il alla desservir les Églises de l'Angoumois. Il était né dans le canton de Saint-Maixent. La famille existe encore à Mautré.

Quartier de Melle[1]. — *Église de Melle.*

Un registre de l'Église de Melle par Gilbert[2] ministre, qui va d'octobre 1672 à septembre 1673.

Un autre, signé par Tranchée[3], va du 5 mai 1765 au 18 janvier 1768 avec les actes pastoraux de 1 à 1029.

Les deux derniers actes portent la mention « au désert ».

Un autre, signé Gobinaud[4], avec cet en-tête :

Registre des mariages et baptêmes célébrés dans le haut Poitou par moi, François Gobinaud, pasteur au quartier de Melle.

du 6 décembre 1775 au 30 nov. 1778.	Gobinaud.	
30 novembre 1778 au 20 juillet 1780.	—	692 à 1,123.
23 juillet 1780 au 3 août 1783......	—	1,124 à 1,910.
8 août 1783 au 17 février 1786......	—	1,911 à 2,667.
19 février 1786 à septembre 1787...	—	2,668 à 3,034.
8 février 1789 au 4 décembre 1791..	—	3,401 à 4,025.

Un registre de police du siège royal de la baronnie de Melle pour inscrire les inhumations de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée. Il va de septembre 1782 à avril 1783.

Même quartier. — Églises de Celles et de Vitré.

Canton de Celles.

4 janvier 1760 au 30 décembre 1768.	Gamain, Pougnard.
24 janvier 1771 au 20 mai 1771.....	Pougnard, Métayer[5], Tranchée, Gamain, Gibaud[6].

1. Jusqu'en 1775, les pasteurs n'avaient pas de champ d'activité délimité ; ils exerçaient leur ministère dans toutes les Églises indistinctement. En 1775, un synode provincial assigna un quartier spécial à chacun d'eux. Mais il ne semble pas que les pasteurs se soient renfermés dans les quartiers qui leur étaient assignés, car les registres que nous avons ici portent, après cette date, la signature de pasteurs de différents quartiers. Ainsi, par exemple, les registres de Vitré, quartier de Melle, portent la signature de Tranchée qui avait le quartier de Lusignan et celle de Gibaud qui avait le quartier de Saint-Maixent.

2. Gilbert (Abraham) appelé comme pasteur en 1660 ; il fut nommé à Paris en 1678, et se réfugia en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Son fils, également pasteur à Melle, se réfugia en Hollande.

3. Tranchée, dit Fortunière, appelé en 1765, était encore pasteur en 1785. Voy. sur lui, *Bull.* XXXV (1887), p. 485.

4. Gobinaud, dit Bazel, appelé en 1775, est mort vers la fin du XVIIIe siècle.

5. Il y eut deux frères Métayer appelés tous les deux comme pasteurs en 1771 ; l'un avait pris le surnon de Labarre, et l'autre celui de Lafontaine. Ce dernier était encore pasteur dans le Poitou à la fin du XVIIIe siècle.

6. Gibaud dit Quasci, appelé en 1767. Un autre Gibaud, dit Rivière, cousin du

juin 1771 à mai 1779...........	Gibaud, Gamain, Tranchée,
28 novembre 1774 au 5 août 1778...	Métayer, Gobinaud, Gibaud, Gamain.
19 avril 1778 au 21 septembre 1780..	Gobinaud, Gibaud, Gamain.
10 octobre 1780 au 22 août 1782....	Gobinaud.
24 septembre 1780 au 2 février 1783.	Gibaud, Gamain, Gobinaud.

Des registres de décès pour les non catholiques signés par Nourry avocat, en exécution de l'édit du 3 novembre 1787 :

1787.................	signé par Nourry.
1789.................	— —
1790.................	— —
1791......	— —
janvier 1791 au 1er août 1791,	signé par Auguis, juge.
avril 1791 à août 1792,	— —
septembre 1792	— —

Même Quartier. — Église de Mougon. — Même Canton.

14 mars 1765 au 8 février 1768......	Gamain, Tranchée.
10 février 1768 au 21 sept. 1771.....	Gibaud, Tranchée, Gamain, Pougnard.
29 juin 1771 au 9 juillet 1775.......	Métayer, Gibaud, Gamain.

Id. — Église de Sauzé ou Sauzé-Vaussais. — C. de S.-V.

1671 à 1675..................	Boutaud[1] pasteur.

Id. — Eglise de Lezay. — Canton de Lezay.

25 novembre 1757 au 15 avril 1760..	Gamain (baptême de Marie Eprinchard).
15 août 1760 au 8 novembre 1763....	Gamain, Pougnard.
24 décembre 1768 au 28 février 1773.	Gamain, Gibaud, Pougnard, Tranchée (baptême de François Eprinchard).
15 juillet 1769 au 9 juillet 1772.....	Gibaud, Pougnard, Tranchée, Métayer, Gamain.
juillet 1772 au 24 janvier 1775..	Tranchée, Gamain, Gibaud.

précédent, vint en 1780. Après la réorganisation des cultes en 1802, la branche des Gibaud-Quasei a fourni, de père en fils, les pasteurs de La Mothe-Saint-Héray, et la branche des Gibaud-Rivière, ceux de Saint-Maixent. Coïncidence curieuse : les deux branches ont exercé le ministère pastoral pendant le même nombre d'années. Les Gibaud-Quasei de 1767 à 1860, les Gibaud-Rivière de 1780 à 1873.

1. Boutaud fut appelé comme pasteur en 1671 et resta jusqu'en 1675.

12 mars 1773 à novembre 1776.....	Tranchée-actes pastoraux de 2,306 à 3,440.
3 décembre 1775 au 18 mai 1777....	Tranchée, Gamain, Gibaud.
5 février 1775 au 6 septembre 1777..	— — —
1er octobre 1775 au 30 juillet 1780...	— — —
1780 au 2 décembre 1781.	Tranchée.
10 juillet 1780 au 15 janvier 1784...	Tranchée, Gibaud, David.
9 janvier 1782 au 7 mars 1784.......	Gobinaud, Gibaud, Mathieu.
15 décembre 1783 au 17 sept. 1786..	Mathieu.
mai 1786 au 7 octobre 1787.....	Mathieu, Gobinaud (au désert).
1786 au 20 novembre 1787...	

Id. — Eglise de Chenay. — Canton de Lezay.

Octobre 1758 à décembre 1762......	Gamain, Pougnard, actes pastoraux de 345 à 823, avec la mention « au désert ».
24 janvier 1768 au 27 avril 1770.....	Tranchée, 1,030 à 1,748.
3 janvier 1768 au 25 août 1769......	Gamain, Gibaud, Pougnard.
février 1769 à avril 1771..........	Gamain, Tranchée.
25 août 1769 au 17 janvier 1771.....	Gibaud, Gamain.
20 mai 1770 au 10 mars 1773.......	Tranchée, 1,749 à 2,395.
25 août 1771 à mai 1777..........	Gamain, Gibaud, Tranchée.
12 décembre 1776 au 22 sept. 1778..	Tranchée, 3,470 à 4,075.
mai 1777 à septembre 1779......	—
5 octobre 1778 au 27 février 1780....	— 4076 à 4735.
septembre 1779 à 19 déc. 1779....	(Au désert : le 28 septembre 1719, mariage de Jean Augereau et de Marianne Bourchenin.)
27 février 1780 au 15 juillet 1781....	Tranchée, 4,736 à 5,351.
17 juillet 1781 au 18 octobre 1782...	—

Id. — Église de Chey. — Canton de Lezay.

25 novembre 1783 au 31 oct. 1784...	Mathieu, pasteur, actes pastoraux de 1 à 434.
1 novembre 1784 au 27 nov. 1787...	Mathieu, pasteur, actes pastoraux de 435 à 937.
27 novembre 1787 au 30 déc. 1788...	Mathieu, pasteur, actes pastoraux de 938 à 1163.
janvier 1786 au décembre 1789...	Mathieu, pasteur, actes pastoraux de 1164 à 1371.
janvier 1790 au 27 décembre 1790...	Mathieu, pasteur, actes pastoraux de 1372 à 1536.

Mariages de l'année 1790		21
Baptêmes.	Garçons	77
—	Filles	66

Id. — Église de La Brousse ou La Brousse-du-Cerf. — Canton de Lezay.

Registre des baptêmes et mariages célébrés par moi Antoine Gounon[1], dit Pradon, ministre de l'Évangile sous la Croix, arrondissement de La Brousse.

27 juillet 1744 à 1746.......... (Tous les actes sont célébrés au désert.)
1753 à 1756. .... Gamain.

Autre Registre de l'Eglise de La Brousse.

8 décembre 1763 à avril 1770..... Gamain, Pougnard, Tranchée.
3 mars 1764 au 17 mai 1771....... Pougnard, Gamain, Gibaud, Tranchée.
2 avril 1771 au 5 octobre 1773....
9 janvier 1774 au 6 novembre 1775. Gamain, Tranchée, Gibaud (au désert).

Un Registre des enterrements de l'Église de La Brousse du 25 février 1785 à janvier 1786.

Quartier de Lusignan. — Église de Civray. — Canton de Civray.

Registre pour servir à inscrire les déclarations de mariage des personnes non catholiques du ressort du siège épiscopal de la sénéchaussée de Civray, du 25 août 1788 au 11 septembre 1788.

BIBLIOGRAPHIE

LETTRES INÉDITES ADRESSÉES DE 1686 A 1737

à J.-A. Turretini

Publiées et annotées par E. de Budé[2].

On sait qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour revivre une époque, que d'en lire les événements, les préoccupations, le degré de culture, dans les lettres des contemporains. De là le succès qu'ont eu,

1. Gounon (Antoine), dit Pradon, succéda à Jean Loire en 1744. A la suite de ses démêlés avec Pélissier, dit Dubesset, ils quittèrent tous les deux le Poitou au commencement de 1751.

2. Trois volumes in-16, de IX, 404, 402 et 464 pages. Paris, Monnerat; Genève, Carey, 1887.

en ce siècle surtout, les innombrables recueils épistolaires de personnages connus ou inconnus, succès peut-être excessif, car ce genre de documents a besoin d'être éclairé, complété, précisé par beaucoup d'autres, qui se sont peu à peu fait une place indispensable à côté d'eux. Mais il est incontestable, pour ne citer qu'un ou deux exemples, que l'histoire de la Réforme nous serait bien mal connue sans la *Correspondance des Réformateurs;* celle des guerres de religion, sans les lettres de Coligny et de tant d'autres.

Abondants, en ce qui nous concerne, nous protestants français, pour certaines parties du XVIe siècle, ces recueils sont encore relativement rares pour les époques postérieures. Il y a bien, pour le XVIIe siècle, la correspondonce de Duplessis-Mornay, mais, outre qu'elle a été fort mal publiée, elle est bien insuffisante. Pour la période du désert, on a les précieuses lettres de Paul Rabaut, que M. Dardier met au jour avec tant de soin et de persévérance.

Mais on n'avait rien encore dans ce genre, pour le Refuge, pour l'histoire de la France protestante dans l'exil, notamment pendant le demi-siècle qui suit immédiatement la catastrophe de 1685. C'est cette lacune que M. E. de Budé entreprend le premier de combler, au moyen de ces 1,200 pages de lettres adressées de toutes les parties de l'Europe[1] à l'une des sommités du protestantisme génevois, Jean-Alphonse Turretini[2], par une centaine de ses correspondants, de 1685 à 1737. On y voit que des liens solides, durables, unissaient entre eux les membres violemment dispersés — *membra disjecta* — de l'exode huguenot. Ils continuèrent, cela va sans dire, à s'intéresser à ce qui se passait en France, et, le croirait-on, c'est par des prêtres catholiques, comme les abbés Bignon et de Longuerue, qu'ils étaient tenus au courant du mouvement littéraire et même théologique de la mère patrie?

Si nous en exceptons un certain nombre de lettres qui témoignent de l'intérêt et des efforts des réfugiés en faveur de leurs frères persécutés en France[3] ou des vallées vaudoises, la plupart de celles que M. de Budé a extraites de ses archives particulières, ou du fonds de Roches, de la bibliothèque de Genève, nous initient au mouvement religieux, littéraire et théologique de cette France à l'étranger. Celles signées Basnage, Bayle, Bernard, de Crouzaz, Leclerc, Ostervald,

1. Il y en a même deux qui émanent de la congrégation protestante de Constantinople (II, 124-127).

2. Dont M. E. de Budé a raconté la Vie. Lausanne, Bridel, 1880, en un volume de 324 pages in-16.

3. Voyez surtout les intéressantes lettres de *Benjamin du Plan*, t. II.

Polier, Pictet, Saurin, pour ne citer que des noms connus et dont plusieurs paraissent très fréquemment, sont, à cet égard, on ne peut plus intéressantes et instructives. On assiste au début d'une sorte de réaction contre la théologie exclusivement dogmatique, plus scolastique que savante qui passionnait encore beaucoup de pasteurs, et bien des questions d'un autre ordre, culte, liturgie, enseignement religieux, etc., commencent à se poser [1].

Il y a aussi, çà et là, des informations politiques; mais nous n'y avons pas trouvé de traces d'une des « conséquences les plus graves de la Révocation », que M. Geffroy semble y avoir aperçue, et qu'il appelle « la perversion de la conscience patriotique, chez les victimes de la violence faite à la conscience religieuse [2] ». On est, au contraire, frappé, en parcourant cette volumineuse correspondance, de l'absence de récriminations contre ceux qui la firent naître, par leur fanatisme aussi impolitique qu'antireligieux.

En remerciant M. E. de Budé du service qu'il nous rend en nous permettant ainsi de pénétrer dans l'intimité du Refuge huguenot, cinquante ans avant la Révolution, nous n'exprimerons qu'un regret : c'est que ces lettres aient été classées suivant l'ordre alphabétique des correspondants. L'auteur répondra qu'à la fin du troisième volume une table chronologique permet de les lire dans cet ordre qui nous paraît le seul rationnel. Cela est vrai, mais il faut alors passer sans cesse de l'un à l'autre des trois volumes, procédé auquel

1. Voyez entre autres, I, 244, et les lettres des Ostervald.

2. *Rapport lu à l'Académie des sciences morales et politiques* le 28 juillet 1888. Après avoir présenté J. A. Turretini à l'Académie, M. Geffroy commence en effet, par exposer cette conséquence de l'iniquité de 1685. Il la démontre par la conduite de Schomberg qui périt à la bataille de la Boyne, et de Ruvigny qui combattit le maréchal de Luxembourg à Nerwinde. Or il n'est pas question de ces faits dans les lettres à Turretini, et l'on sait, du reste, qu'à cette époque, les réfugiés au service de leurs patries adoptives se battaient bien moins contre la France que contre le despotisme clérical de Louis XIV, qui prétendait imposer Jacques II à l'Angleterre, et, d'une manière générale, asservir politiquement le protestantisme européen. On ne devait jamais perdre de vue qu'avant la Révolution, l'idée de patrie s'incarnait bien moins dans le pays que dans le souverain dont on était le *sujet*. Et c'est se montrer bien exigeant que de reprocher l'absence de conscience patriotique à des Français auxquels, pour des crimes imaginaires, on refusait en France jusqu'à l'état civil et à la sépulture.

Un peu plus loin, M. G. parle aussi des « pamphlets de Claude et de Jurieu ». Passe encore pour Jurieu, bien que ses écrits soient autre chose et plus que des pamphlets. Mais les *Plaintes* de Claude ne font que résumer des faits notoires, innombrables, dont la réalité a été mille fois plus terrible que ce récit condensé, abrégé. Si M. G. en doute, qu'il se donne la peine de lire la préface de l'édition des *Plaintes*, qui parut à Londres en 1707.

on se résignerait bien plus aisément si l'on ne recherchait que les lettres d'un ou de plusieurs auteurs. Ajoutons que la lecture est facilitée par les courtes notices dont chaque nom nouveau est précédé, et par des notes explicatives[1].

N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *mars* 1889

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron Fernand de Schickler, MM. E. Bersier, comte J. Delaborde, O. Douen, A. Franklin, G. Guizot, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié. — MM. G. Bonet-Maury, Ch. Frossard, et J. Gaufrés se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président lit une touchante lettre par laquelle M. Dugrenier répond aux remerciements qu'il lui avait adressés au sujet de sa belle copie des registres d'Is-sur-Tille. Il communique ensuite une note par laquelle M. J. Bonnet exprime ses regrets personnels et ceux de la Société en apprenant la mort de M. le professeur Léonce Anquez. A ce nouveau deuil il faut en ajouter un de plus, le décès de M. Daugars, pasteur de l'Église française de Londres.

Bulletin. — M. Weiss communique le sommaire du numéro dont il vient de donner le bon à tirer, ainsi que celui du numéro suivant, se composant en grande partie de morceaux qui n'ont pu passer dans les livraisons antérieures. Parmi les études nouvelles qui n'ont pas encore été signalées, et qui se rapportent à la fois au centenaire que nous célébrons et aux souvenirs protestants, il promet pour les numéros de mai ou juin une *Histoire de l'Eglise réformée de Paris pendant la Révolution*, dont on recueille en ce moment les matériaux à la Bibliothèque de la Société et aux Archives nationales.

M. le président parle ensuite des démarches faites et des dispositions prises pour la participation de la Société à *l'Exposition universelle*. L'offre gracieuse du ministère de l'Instruction publique d'exposer gratuitement dans la salle consacrée aux sociétés savantes a été acceptée. Et à la suite d'une visite à la Bibliothèque, de M. X. Charmes, il a été convenu qu'aux volumes publiés depuis 1879, limite assignée à l'exposition de toutes les sociétés savantes, on joindrait une vue et un plan de la Bibliothèque, un portrait de Rabaut Saint-Etienne, le fac-simile de l'édit de Révocation et quelques médailles.

La deuxième question soumise au Comité par son président est celle de l'*Assemblée générale*. Il y a une date qui s'impose cette année pour cette solennité : c'est le 7 juin 1789 que pour la première fois le culte réformé put être librement, ouvertement célébré à Paris. Ce jour-là, le peuple protestant prit réellement possession, dans la capitale, du droit de manifester publiquement ses convictions religieuses. Le Comité est unanime à approuver, pour l'assemblée générale, le choix du 7 juin, vendredi avant la Pentecôte.

Bibliothèque. — Elle a reçu plusieurs ouvrages de Mmes Goffard, et Pick née Jung (de la famille réfugiée de Perponcher), et de MM. le pas-

1. En voici une que nous prenons la liberté de rectifier : t. II, p. 51, il faut lire *Raugrave* et non Rangrave. C'était le titre donné aux enfants issus du mariage morganatique de l'électeur, père de la princesse palatine.

teur van Gœns, Dr Nepveu, H. Guyot et A. Lods. Citons une collection complète d'œuvres de *Saint-Simon* et *Enfantin*, la correspondance de *Valentin de Pardieu* (1574-1594); *L'eschole de Salerne en vers burlesques et Duo pœmata de bello Huguenotico suivant la copie imprimée à* Paris, 1651. — De M. le pasteur Clabérès, deux méreaux et de M. le pasteur Rayroux un manuscrit, daté de 1723 et écrit par *Charles René d'Arbaud, seigneur de Blauzac.*

CORRESPONDANCE

M. G., médecin de Madeleine de Roye.

A la fin des « 22 *Sermons sur le moyen de monter au ciel* », etc., de Bernardino Ochino, on trouve cet appendice :

A très illustre
dame madame Magdale-
ne de Roye son très humble
et très obéissant serviteur
M. G. son Médecin
désire salut et
félicité éter-
nelle.

Puisque les grans moyens à présent défaillent
Puisque mon dur esprit de tous costez assaillent
L'ignorance et le temps tellement qu'à présent
Je n'ai certes de quoy pour vous faire un présent
Sinon tant seulement, ô illustre personne,
Que ce petit livret que mon âme vous donne,
Qui seulement contient ce que Dieu vous commande
Pour obéir toujours à sa juste demande
Lequel à vous de soy volontiers s'approprie,
Comme à bon droit aussi à vous je le dédie,
Qui certes ne cessez à lire maint ouvrage
Quand il vous est offert d'amiable courage,
Et mesmement s'il est plain de bonne pasture
Que votre esprit divin prend pour sa nourriture.
Or doncques, soit receu de bon cœur et loial,
Pour jamais enrichir vostre sens très royal,
Et voilà que telle est toute la récompense
Qu'oncques avoir de vous prétend mon espérance.

... Six vers lui souhaitent une bonne fin.

Quelqu'un saurait-il qui est ce M. G., médecin de Madeleine de Roye, traducteur et excellent traducteur des *Sermons* d'Ochino ?

F. Buisson.

NÉCROLOGIE

M. Léonce Anquez.

Il y a vingt-quatre ans, j'appréciais dans le *Bulletin* (t. XIV, p. 281), deux ouvrages importants consacrés à l'histoire politique des réformés, sous le régime de l'édit de Nantes, et je rendais hommage au savoir, à l'impartialité d'un écrivain étranger à notre culte, et devenu bientôt un de nos plus zélés collaborateurs.

Pourquoi faut-il que j'aie à payer un douloureux tribut de regrets à ce cher condisciple du lycée Henri IV, auquel je me sentais doublement uni par la fraternité des études et des souvenirs! Né en 1821, et voué à la carrière de l'enseignement historique qu'il a parcourue avec distincton à Montpellier, Strasbourg, Rouen, Versailles et Paris, Léonce Anquez trouva la récompense de ses services dans les hautes fonctions d'inspecteur général de l'Université pour lesquelles il semblait désigné par l'intégrité de son caractère et la sagesse de son esprit ne cherchant partout que le juste et le vrai. Telle a été la constante inspiration des travaux qui ne peuvent qu'honorer sa mémoire.

J'aime à rappeler ce qu'il fut pour le *Bulletin* et les excellents articles dus à sa plume : *Un épisode de la guerre des Camisards* (t. XV, p. 257), et ce portrait si ferme de Coligny (t. XXI, p. 411), qui a comme inauguré, avec la belle thèse de M. Tessier, une ère réparatrice dans le monde universitaire. Aux deux ouvrages que j'ai mentionnés plus haut il faut joindre l'*État civil des réformés français*, traité classique qui sera toujours consulté avec fruit, une notice populaire sur le *Chancelier l'Hospital*, et plus récemment sous ce titre : *Henry IV et l'Allemagne*, une étude diplomatique des plus distinguées dont la correspondance de Bongars lui avait fourni la matière. Le *Journal des Débats* du 27 février a loué ce volume « écrit avec la simplicité de ton et la sincérité d'accent qui conviennent à un tel sujet ».

Léonce Anquez songeait à d'autres publications auxquelles le temps seul a manqué. Enlevé le jour même où paraissait l'article des *Débats*, à l'âge de 68 ans, par une cruelle maladie, qu'ont adoucie les soins les plus tendres, il laisse à ses nombreux amis de l'Université, à tous ceux qui ont pu apprécier la constance de ses opinions et la dignité de sa vie, un exemple de vertus bien rares de nos jours ; à notre Société qui le considérait comme un des siens, un de ces regrets qui se lient aux meilleurs souvenirs de notre histoire. J. B.

Edmond Scherer.

Un souvenir est dû aussi dans le *Bulletin* à l'éminent critique du *Temps* qui vient de mourir à Versailles le 16 mars 1889.

Né à Paris le 8 avril 1815, étudiant brillant de la Faculté de théologie de Strasbourg (1834-1843), professeur non moins remarquable à l'école de théologie de Genève (Oratoire, 1845-1849) et fondateur du journal la *Réformation au* XIXe *siècle* (1845-1848) ; puis collaborateur de la *Revue de théologie* de M. Colani, du *Semeur* et de la *Bibliothèque universelle* de Genève (1848-1860); enfin rédacteur politique et littéraire au *Temps*, député (21 juillet 1871) et sénateur inamovible (15 déc. 1875) — M. Scherer a joué dans l'histoire religieuse du Protestantisme français contemporain un rôle considérable que nous n'avons pas à apprécier. On en suivra le développement dans la *Critique de la foi* (1850), la belle étude sur *Alexandre Vinet* (1853), les *Mélanges de critique religieuse* (1860) et *d'histoire religieuse* (1864). M. Scherer ne s'était occupé de notre passé historique qu'exceptionnellement, au point du vue théologique ou littéraire. Lorsqu'il se décida à ne plus faire que de la littérature ou de la politique, il se sépara de la belle bibliothèque théologique et religieuse qu'il avait formée (1870) et pria notre Société de l'incorporer dans la sienne. Et bien souvent, depuis lors, ceux qui ont fréquenté cette dernière ont dû à M. Edmond Scherer d'y avoir trouvé la la thèse, la brochure ou le volume qu'ils cherchaient. N. W.

Le Gérant : Fischbacher.

Motteroz. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dr JOH. STRICKLER. **Valentin Tschudi's Chronik der Reformationsjahre** (1521-1533), für einen weitern Leserkreis herausgegeben und erläutert. — Separatausgabe neben Heft XXIV, des *Glarner histor. Jahrbuchs.* IV — 259 pages in-8. Bern, K. J. Wyss. 1889.

P.-L. MULLER, professeur à l'Université de Leide et ALPH. DIEGERICK, conserv. adj. des Archives de l'État à Gand. **Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas** (1576-1583). Tome I (1576-1578). Dans *Werken van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, nieuwe serie n°* 51. XXX — 503 pages in-8, Utrecht, Kemink a Zoon. 1889.

H.-J. MESSINES, pasteur. **Le Matérialisme pratique,** sermon prêché à *Tonneins.* 15 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

— **Le pasteur et sa mission.** Sermon prêché dans le temple d'*Aulas*, le 15 nov. 1888, pour la consécration de Louis Pelenc. 20 pages in-8. Versailles, Cerf, 1889.

E. FAUCHER. **Observations laïques sur les tendances actuelles de la théologie.** Nouvelle édition, revue et augmentée. 32 pages in-8. Nîmes, Clavel et Chastanier, 1889.

CH. THIERRY-MIEG. **Conférence sur les tissus des différents peuples** (Bibliothèque municipale professionnelle d'art et d'industrie Forney. Enseignement professionnel). 58 pages in-16, Paris, Capiomont, 1887.

E. MAURY. **Villefavard, une œuvre d'évangélisation en France.** 31 pages in-8 (Extrait de la *Revue chrétienne*) avec photographie. Paris, Monnerat, 1889.

M.-H. **La Merveilleuse Histoire du révérend père Jean Tauler,** traduite de l'allemand, deuxième édition. XII — 85 pages in-16, papier teinté; Neuchâtel, A.-G. Berthoud — Paris, Monnerat, 1889.

J.-B. **L'Année protestante,** ou **Vies des protestants éminents de langue française, pour chaque jour de l'année,** avec une préface de M. A. Gout, pasteur à Paris. XII — 374 pages in-16. Paris, Monnerat, 1889.